

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2024

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 20 juin 2025 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

PRESENTS :

M. Charles DEMOUGE, M. Damien CHARLET, M. Daniel GRANJON, M. Pierre Aimé GIRARDOT, M. Alexandre GAUTHIER, Mme Magali DUVERNOIS, M. Didier KLEIN, M. Jean-Louis NORIS, M. Jean ANDRE, Mme Sophie RADREAU, M. Jean FRIED, Mme Agnès MARTIN, M. Arnaud ROTA, M. Martial BOURQUIN, Mme Céline DURUPHTY, Mme Zina GUEMAZI, M. Alain MONNIEN, M. Pascal TOURNOUX, M. Samuel GOMES, M. Jean-Luc MARTINO, Mme Martine BOLMONT, M. Roland THIERRY, M. Claude PERROT, Mme Gladys DEUSCHER, M. Christophe DALONGEVILLE, Mme Sophie ROBERT, M. Marc TIROLE, M. Yanick GENIN, M. Philippe CHOULET, M. Philippe GASSER, M. Philippe LACROIX, M. Christian PILEYRE, M. Alain SYLVANT, M. Xavier BARTOLO, M. Philippe CLAUDEL, Mme Véronique PERRIOD, M. Mathieu MOINE, M. José ANTUNES, M. Christian MAILLARD, M. Daniel MORNARD, M. Robert GRILLON, M. Patrick FROEHLI, M. Jean-Pierre HOCQUET, Mme Marilyn PERNOT, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe TISSOT, Mme Hélène MAITRE, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, Mme Ghenia BENSAOU, M. Olivier TRAVERSIER, Mme Nora ZARLENGA, M. Gilles MAILLARD, M. Eric LANCON, M. Mathieu KALYNTSCHUK, M. Gilles BOURDOIS-RISSE, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, M. Philippe MATHIEU, Mme Dominique SOLER, M. Jacques PELLICIOLI, M. Georges HABERSTICH, M. Gérald GROSCLAUDE, M. Frédéric TCHOBANIAN, Mme Laurence DEVAUX, M. Jacques DEMANGEON, M. Daniel BUCHWALDER, Mme Lysiane MABIRE, M. Denis TISSERAND, Mme Pascale MERCIER, M. Stéphane CAYET, M. Eric SALAS, M. Philippe GAUTIER, Mme Claude Françoise SAUMIER, M. Dominique BOUVERESSE, M. Anselme DESMIRAZ, M. Christian HIRSCH, Mme Martine VOIDEY, M. Christian BEAUFILS.

ABSENTS, EXCUSES :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET (pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER), Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO (pouvoir à M. Jacques DEMANGEON), M. Renaud FOUCHE (pouvoir à Mme Céline DURUPHTY), M. Henri-François DUFOUR (pouvoir à M. Arnaud ROTA), M. Joël VERNIER (pouvoir à M. Anselme DESMIRAZ), Mme Mélanie DAF (pouvoir à M. Alain MONNIEN), M. David BARBIER (pouvoir à M. Philippe CLAUDEL), M. Jean-Luc GUYON (pouvoir à M. Patrick FROEHLI), M. Jean-Luc PETIOT (pouvoir à Mme Sophie RADREAU), M. Guy BARBIER (pouvoir à M. Eric SALAS), M. Matthieu BLOCH (pouvoir à M. Christophe DALONGEVILLE), M. Christian QUENOT (pouvoir à M. Jean-Pierre HOCQUET), M. André DUFRESNES (pouvoir à M. Georges HABERSTICH), M. Jean-Paul MUNNIER (pouvoir à M. Gilles BOURDOIS-RISSE), M. Alphonse RICHARD (pouvoir à M. Roland THIERRY), Mme Danièle HUGENDOBLER (pouvoir à Mme Dominique SOLER), M. Christian METHOT (pouvoir à M. Christian MAILLARD), M. Karim DJILALI (pouvoir à Mme Ghenia BENSAOU), Mme Sidonie MARCHAL (pouvoir à M. Eric LANCON), M. Gilles BORNOT (pouvoir à Mme Claude Françoise SAUMIER), Mme Catherine MEUNIER (pouvoir à M. Pierre Aimé GIRARDOT), Mme Marilynne HASSENFRAZ (pouvoir à Mme Magali DUVERNOIS), M. Pascal PAVILLARD (pouvoir à M. Gérald GROSCLAUDE), M. Albert MATOCQ-GRABOT (pouvoir à M. Damien CHARLET), Mme Nadine MERCIER (pouvoir à M. Jean FRIED), M. Valère NEDEY (pouvoir à M. Daniel GRANJON), Mme Dominique DANGEL (pouvoir à M. Philippe GAUTIER), M. Jean-Claude HERARD (pouvoir à M. Jean-Louis NORIS), M. Patrick LECHINE (pouvoir à Mme Marie-Line LEBRUN).
M. Musa CIFCI, Mme Christine BOSCHI, Mme Carole THOUESNY, M. Denis ARNOUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GAUTHIER

DELIBERATION N° C2025/81

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2024

Conformément aux dispositions de l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a été établi pour l'année 2024.

Ce rapport doit faire l'objet :

- d'une présentation au Conseil de Communauté,
- d'une intégration au rapport d'activités de Pays de Montbéliard Agglomération, prévu à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales que les Maires doivent porter à la connaissance des Conseils Municipaux,
- d'une transmission à Monsieur le Préfet,
- d'un « porter à connaissance » du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les conditions prévues dans les deux premiers alinéas de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (mise à disposition du public en mairie ou par voie électronique, avis de cette mise à disposition par tout moyen de publicité).

Décision(s) :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel figurant en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, prend acte du rapport proposé.

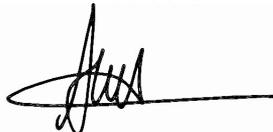
DELIBERATION N° C2025/81

Transmission Sous-Préfecture le : 30/06/2025
Id télétransmission : 025-200065647-20250626-119336-DE-1-1
Publiée le : 30/06/2025

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

"Ont signé au registre les membres présents"
Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,



Aline PELLET

Déchets Édition 2024

Rapport annuel du Service public
de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés pour l'année 2024
de Pays de Montbéliard Agglomération



SUIVEZ-NOUS
agglomontbeliard.fr



pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

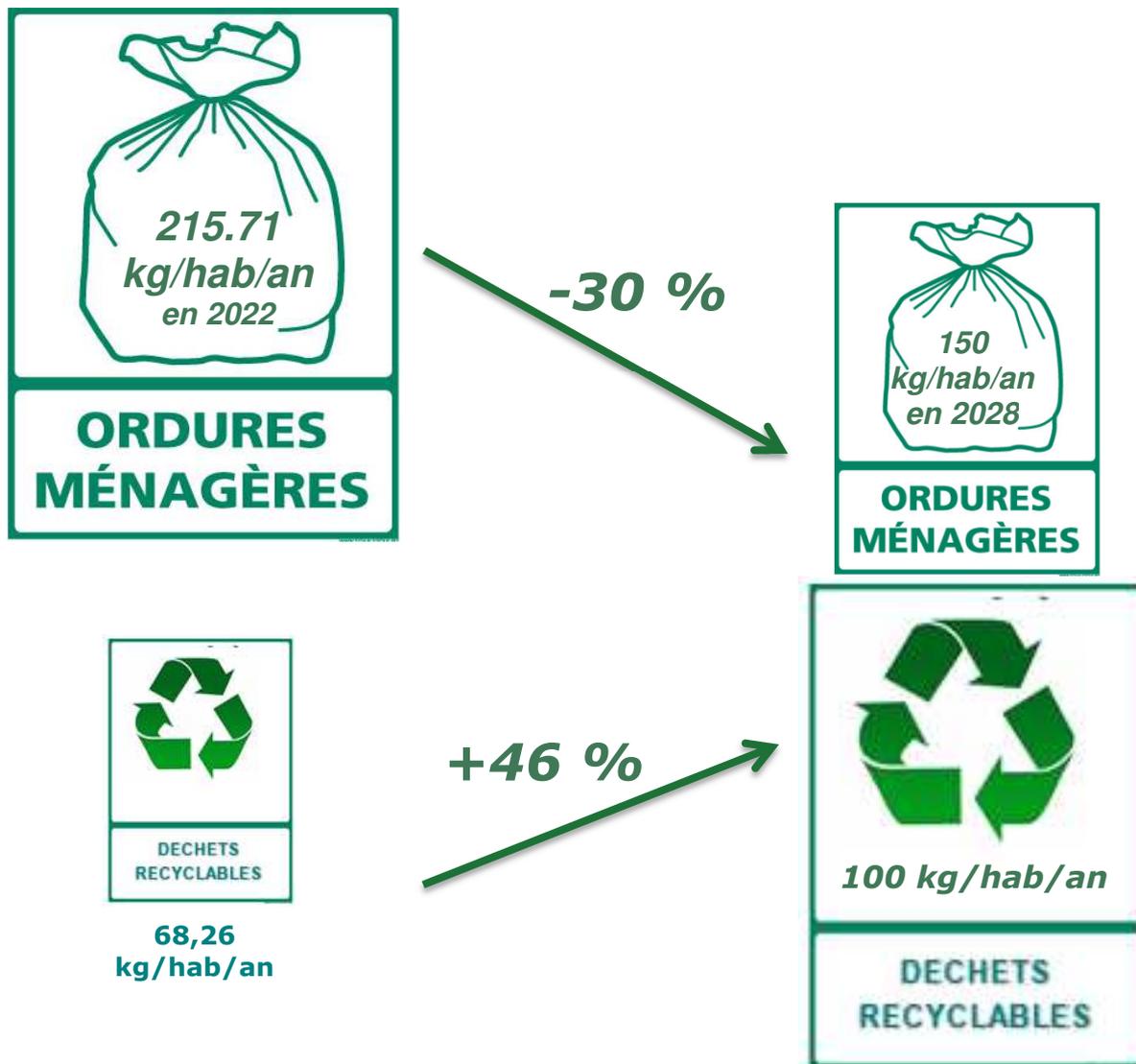
PRINCIPALES ACTIONS 2024 :

- Intégration au service de la commune de Dampjoux, 73^{ème} commune à rejoindre PMA : dotation en bacs à ordures ménagères et bacs jaunes, distribution des cartes de déchèterie, intégration des usagers dans la base de données e-REOM,
- Poursuite des groupes de travail avec les agents, les bailleurs sociaux et la trésorerie dans le cadre de la mise en œuvre de la REOMi,
- Première année de facturation de la REOMi,
- Poursuite des actions améliorant la sécurité et les conditions de travail des agents,
- Poursuite du déploiement de biobornes pour la collecte des biodéchets,
- Poursuite de la restructuration de l'UIOM de Montbéliard en unité de valorisation énergétique,
- Elaboration du schéma directeur des déchèteries et sites extérieurs.
- Etude de terrain pour la dotation en bacs jaunes de l'hypercentre de Montbéliard (zone test)
- Points de regroupement : poursuite de la mise en place des abris-bacs verrouillables et individualisation des bacs
- Equipement des points d'apport volontaire de sonde de remplissage afin d'optimiser les tournées
- Mise en place de nouvelles filières dans les déchèteries

DEUX OBJECTIF POUR LES ANNEES A VENIR :

1- Maitriser les quantités d'Ordures Ménagères résiduelles prises en charge par le service et incinérées et augmenter la part de déchets recyclés et valorisés

Rappel des objectifs fixés en 2022 dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés:



2- Optimiser les dépenses et maîtriser les coûts, pour atteindre l'équilibre budgétaire du service

Pour y parvenir la collectivité s'appuiera sur :

- une tarification incitative (REOMi),
- la généralisation de la collecte des déchets d'emballage recyclables en bacs jaunes,
- le tri à la source des biodéchets,
- la modernisation des déchèteries, permettant le développement de nouvelles filières,
- la communication, la prévention et les nouvelles technologies.

Elle ambitionne également de continuer à améliorer les conditions de travail des agents.

PRESENTATION

Territoire desservi - Missions

Pays de Montbéliard Agglomération collecte et traite les déchets ménagers des 139 759 habitants de ses 73 communes membres, suivant les modalités décrites dans le règlement intercommunal de collecte et traitement des déchets approuvé le 21 décembre 2023.

Dans chacune de ces communes, des collectes en porte à porte d'ordures ménagères et assimilés, des déchets d'emballages ménagers et papiers recyclables et des encombrants sont mises en place.

43 Points R ont été également maintenus sur le territoire afin de permettre la collecte sélective par apport volontaire du verre, du papier et du carton et 215 points de collecte des biodéchets ont été équipés de biobornes.

6 déchèteries fixes et 1 déchèterie mobile sont également gérées en régie pour proposer aux habitants un exutoire à leurs déchets divers à moins de 15 min. de leur domicile.

	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Biodéchets	Autres dont encombrants
Collecte en porte à porte	✓	✓			✓
Apport volontaire		✓	✓	✓	
Déchèteries		✓	✓		✓
Compostage à domicile				✓	

Le traitement des déchets ménagers est également assuré par Pays de Montbéliard Agglomération au travers de services en régie (compostière) ou au travers de contrats avec des prestataires et partenaires.

SITES ET MOYENS TECHNIQUES

Pour mener à bien ses missions, PMA dispose de plusieurs équipements :

- **Le site de la Charmotte** à Voujeaucourt qui comprend :
 - o Des locaux administratifs et sociaux
 - o 1 quai de transfert des déchets recyclables permettant d'optimiser les transports
 - o 1 atelier de réparation pour la maintenance du parc de véhicules composé d'une cinquantaine de Poids Lourds et engins.
- **6 déchèteries fixes et 1 mobile** accessibles via une carte d'accès et gratuites pour les particuliers. Installées pour les particuliers, elles accueillent également les professionnels et administrations sous certaines conditions.
- **1 compostière** à Vieux-Charmont permettant la valorisation des déchets verts et la vente de compost labélisé.
- **1 centre de transfert des encombrants** à Montbéliard permettant le stockage, le pré tri et le broyage des déchets de type bois et encombrants avant valorisation.
- **1 Unité de Valorisation énergétique** à Montbéliard permettant l'incinération des ordures ménagères résiduelles et des encombrants, avec production d'énergie et de chaleur.

Pays de Montbéliard

AGGLOMÉRATION



DÉCHÈTERIE MOBILE

12 emplacements répartis sur le territoire

● Allenjoie, Badevel, Bart, Bavans, Dampierre-les-Bois, Dasle, Fesch-le-Châtel, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Taillecourt, Vandoncourt

DÉCHÈTERIES FIXES

- 1 COLOMBIER-FONTAINE**
Rue de Saint-Maurice
- 2 MONTBÉLIARD**
La chiffogne
Bd du 21^e Bat. de Chasseurs à Pied

- 3 PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS**
Route de Dambelin
- 4 SELONCOURT**
Route de Bondeval

- 5 VIEUX-CHARMONT**
Route de Brognard
(A36, sortie 10 Brognard)
- 6 VOUJEAUCOURT**
Rue de la Charmotte
(près de la CTPM)

1 Direction Collecte et traitement des déchets
La Charmotte
25420 VOUJEAUCOURT

3 Compostière
65 rue de Brognard
25600 VIEUX-CHARMONT

2 Centre de transfert des encombrants
Route d'Allondans
25200 MONTBÉLIARD

4 Usine d'incinération des ordures ménagères
Rue du champ du cerf
25200 MONTBÉLIARD

Le parcours des déchets des habitants de Pays de Montbéliard Agglomération

À chaque déchet sa solution



Si vous disposez d'un jardin, avez le réflexe compostage

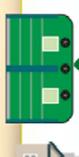
DÉCHETS ALIMENTAIRES
Compostables
Non compostables



Déchets de jardin



Emballages en verre



Ordures ménagères



Encroûtements
Toxiques
Cros cartons



Papiers
Emballages plastique et métal
Petits cartons



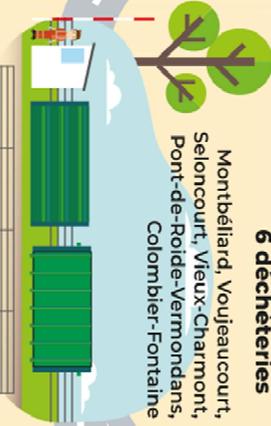
Usine de recyclage du verre dans les Vosges

Usine de méthanisation AGRIVALOR (Alsace)
Production de chaleur et d'électricité



6 déchèteries

Montbéliard, Voujeaucourt, Seloncourt, Vieux-Charmont, Pont-de-Roide-Vernondans, Colombier-Fontaine



Compostière de Vieux-Charmont
Vente de compost et de composteurs



Centre de tri du SYTEVOM de Noidans-le-Ferroux (Haute-Saône)



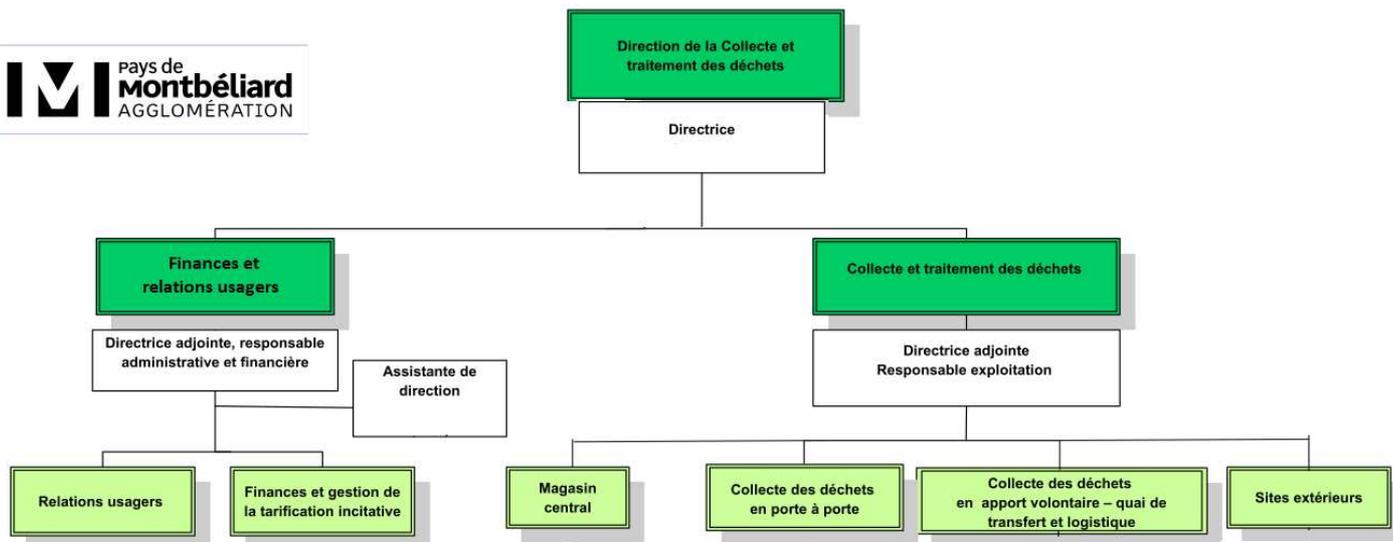
Unité de Valorisation Énergétique de Montbéliard
Incinération des ordures ménagères
Production d'électricité et de chaleur pour le chauffage urbain



FILIÈRES DE RECYCLAGE en France et en Europe



Les moyens humains



La Direction de la collecte et du Traitement emploie 137 agents pour assurer la collecte et le traitement des déchets,

- dont 108 hommes et 29 femmes
- dont 4 agents de catégorie A, 4 de catégorie B et 123 de catégorie C et 3 contractuels

6 agents de la Direction de l'environnement interviennent également sur le volet Communication / sensibilisation / Prévention.

1 agent rattaché à la Direction générale assure le suivi des travaux et contrats liés à l'UVE et le suivi des travaux d'aménagements de sites extérieurs.

	Agents	Responsables
Collecte en porte à porte	54	4
Collecte en apport volontaire, transfert et logistique	16	1
Sites extérieurs	41	3
Administration	15	3
TOTAL Direction Collecte et Traitement	137	
Communication	5	1
Suivi UVE et travaux	1	
TOTAL mobilisé pour le service	144	

Au bilan, 6118 jours d'absences ont été enregistrés (tous motifs confondus hors congés et récupérations) soit un **taux d'absentéisme de 14%**, en nette baisse par rapport à 2023 (20%).

86% des jours d'absence sont liés à des arrêts maladie. On comptait d'ailleurs en 2024, 2 agents en Congé Longue Durée et 7 en Congé Longue Maladie. 8% des jours d'absence sont liés à des accidents du travail ou de trajet.

Pour pallier ces absences, les périodes de congés et les surcroûts de travail ponctuels, la Direction a recours à plusieurs solutions :

- 8937 heures supplémentaires effectuées par les agents de la direction et par des agents volontaires d'autres directions,
- 840 h dédiée à des emplois saisonniers d'été (24 personnes)
- Le recours à des personnels en contrats temporaires (centre de gestion) à hauteur de 24 agents par mois en moyenne sur 2024.

Hygiène et sécurité

Tout au long de l'année, PMA s'efforce d'améliorer les conditions de travail des agents. Les opérations menées par le service prévention ont porté sur :

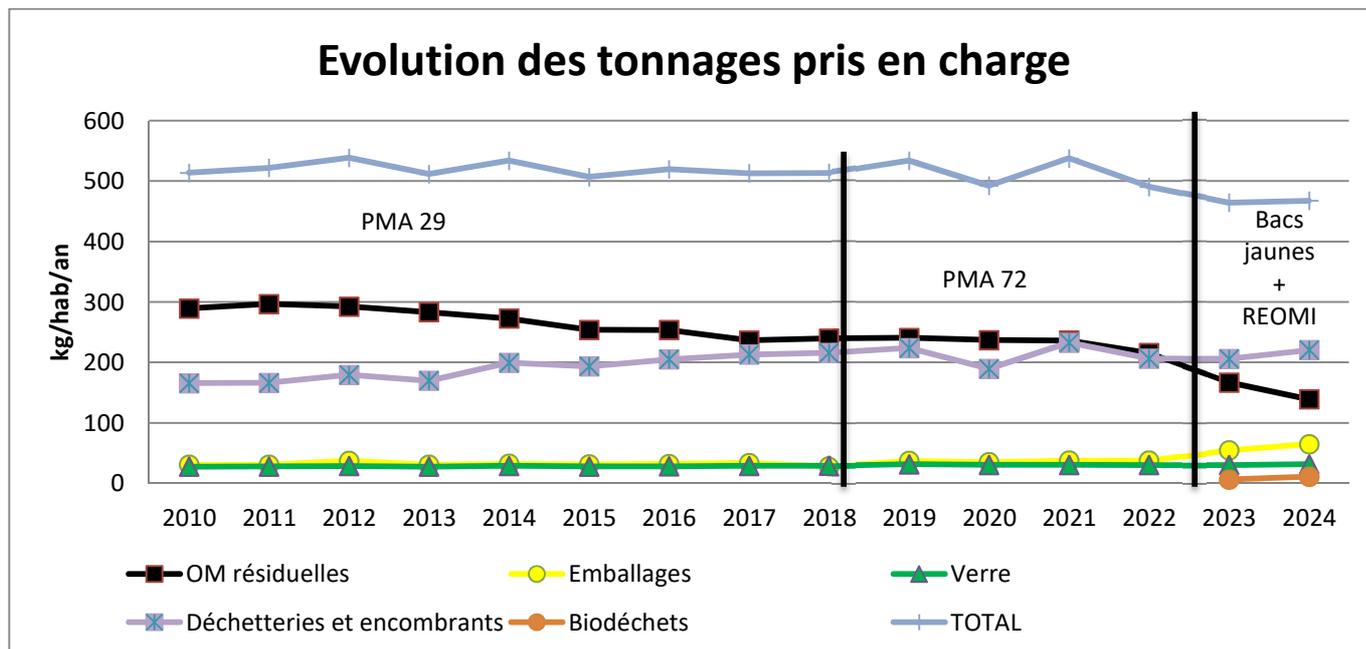
- L'organisation de groupes de travail,
- Le suivi des remarques faites par l'ACFI et les membres du F3SCT,
- Le suivi et mise à jour des grilles d'évaluation des risques,
- La rédaction de la lettre d'information « Flash Accident »
- La gestion des équipements de Protection Individuelle
- L'aménagement des horaires des agents en fonction des conditions climatiques...

Concernant les éléments sur la sécurité au travail, la Direction compte 14 accidents du travail en 2024.

INDICATEURS

TECHNIQUES

Evolution des ratios de déchets ménagers pris en charge par le service depuis 2010 (en Kg/hab/an)



Les résultats de l'année 2024 montrent :

- Une tendance à la stabilité du niveau de production totale des déchets par rapport à 2023, atteignant **467.4 kg/hab/an**, soit une baisse de 13 % par rapport à 2021 (pic de production), ce qui est conforme aux objectifs nationaux de réduction des déchets ménagers.
- Une diminution des ordures ménagères résiduelles, qui s'établit à **139 kg/hab/an**, ce qui dépasse l'objectif fixé au PLP pour 2028 (150 kg/hab/an).
- Une augmentation des tonnages d'emballages ménagers et verre, qui atteignent en cumulés **89.6 kg/hab/an**, ce qui reste encore en deçà de l'objectif fixé au PLP pour 2028.
- Une augmentation de 7% des volumes confondus de déchets pris en charges en déchetterie et dans les collectes d'encombrants. **Ce flux sera à suivre en priorité pour les années à venir, si l'on veut obtenir une baisse de production totale de déchets.**

49 Collectes en porte à porte

Les ordures ménagères et assimilées

Compétence exercée en régie sur les 73 communes, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles des 139 759 habitants ainsi que les déchets assimilés des entreprises et les déchets occasionnels des communes.

19 439,44
tonnes

139,09
kg/hab/an

-16 %/2023



Moyens :

- 51437 bacs gris + 49 conteneurs enterrés
- 19 bennes et 3 camions plateau

Descriptif :

- Bac gris, soumis à la REOMi
- Fréquence de collecte variable de 2 fois par mois pour les particuliers à 3 fois par semaine pour certains établissements de soins...

Les déchets d'emballages et papiers recyclables

Compétence exercée en régie sur les 73 communes, pour la collecte des déchets d'emballages et papiers recyclables des 139 759 habitants

7 884,20
tonnes

56,41
kg/hab/an

+ 79 %/2023



Samuel COULON

Moyens :

- 49 241 bacs jaunes + 15 conteneurs enterrés jaunes et 25 conteneurs enterrés monoflux (cartons, papier, flaconnage et verre)
- 19 bennes

Descriptif :

- Mise en place des bacs jaunes depuis le 6 mars 2023, à l'exception des immeubles de certaines zones QPV et de l'hyper-centre de Montbéliard,
- Fréquence de collecte variable de 2 fois par mois pour les particuliers à 1 fois par semaine pour les collectifs et hypercentres d'Audincourt et Montbéliard.

Encombrants /Ferraille/D3E

Compétence exercée en Régie à raison de 2 collectes par an pour tous les usagers des 73 communes depuis 2023 (hors habitat collectif desservi une à deux fois par mois).



*dont 551,40 tonnes d'encombrants
55,13 tonnes de ferraille
8,92 tonnes de déchets électriques et électroniques (D3E)

Moyens :

- 3 bennes renforcées
- 3 camions plateaux

Descriptif :

- Fréquence de collecte variable de 1 par semestre (particuliers) à 2 collectes par mois (collectifs)
- Pour les particuliers, la collecte se fait après réservation sur appel et par Internet.
- 994 demandes d'enlèvements en porte à porte en 2024.



Samuel COULON

1 564 Cartons

Compétence exercée en régie, sur une partie de la commune de Montbéliard uniquement



+58 %/2023

Moyens :

- 2 bennes
- 66 bacs cartons

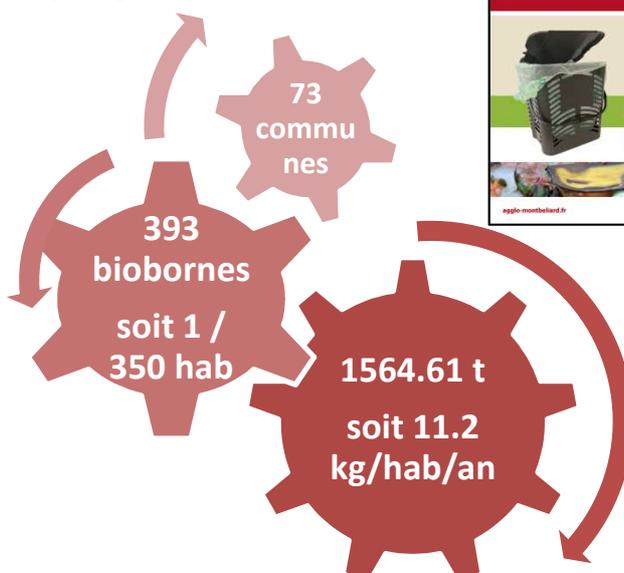
Descriptif : 1 collecte par semaine sur les secteurs Hyper centre, Petite Hollande et Pied d'Egouttes

312 210 kilomètres ont été parcourus dans le cadre des collectes en porte à porte.

Collectes en apport volontaire

Collecte des biodéchets

Expérimentation lancée en juillet 2019 pour répondre à l'obligation réglementaire qui impose la mise en place du tri à la source généralisé des bio déchets depuis 2023 et ainsi de réduire les quantités de déchets incinérés, **extension progressive aux communes des moins peuplées aux plus peuplées, puis généralisation en 2023.**



Cette collecte permet notamment de réduire les nuisances engendrées par les déchets alimentaires fermentescibles pour les usagers collectés en ordures ménagères tous les 15 jours.

Les points R

Compétence exercée sur les 73 communes soit 139 759 habitants



Depuis fin novembre 2023, avec le passage au bac jaune, les points recyclage ont été progressivement retirés. Sont conservés 43 points recyclage (dont les enterrés, les points recyclage des déchèteries, les points recyclage de certaines grandes surfaces et les points recyclage dans les quartiers non encore dotés en bacs jaunes) et 91 points verre isolés.

- Un point R est équipé d'au moins :
 - un conteneur verre
 - un conteneur papiers (journaux, magazines, feuilles volantes et publicités,...)
 - un conteneur cartons et cartonnettes
 - un conteneur flaconnages (bouteilles et bidons plastique, canettes métalliques, boîtes de conserve, briques et aérosols et les déchets composant l'extension des consignes de tri)

Certains points recyclage sont équipés d'un conteneur à huile moteur usagée ou de conteneurs à vêtements gérés par Fripvie, le Relais ou A.E.A.L .

Moyens :

- Collecte effectuée en régie
- 8 PL équipés d'une grue auxiliaire.

Descriptif :

- Fréquences variables par produit avec au minimum un passage par semaine. Des sondes ont été installées dans chaque conteneur. Ainsi, en 2024, la collecte du verre est réalisée en fonction du taux de remplissage, ce qui a permis d'optimiser le tonnage de verre collecté ainsi que la consommation de carburant :

	Tonne de verre collecté pour 100 kms parcourus	Pourcentage de vidage moyen	Consommation de carburant
Avant utilisation des sondes	13,74	48%	1120 L/mois
Après utilisation des sondes	17,49	63%	850 L/mois

Répartition des containers et ratios

	Verre	Flaconnages	Papiers	Cartons	TOTAL
Nombre de conteneurs	426	60	49	63	598
/hab	1/328 hab	1/2329 hab	1/2852 hab	1/2218 hab	

Tonnages des matériaux collectés en apport volontaire

Matériaux	2022	2023	2024	Evolution 2022/2024	Evolution 2023/2024
Verre (points R + sites isolés)	4 236,50 T	4 204,37 T	4 173,95 T	-1,48%	-0,72%
Papiers/Cartons (hors déchèteries)	3 577 T	2 066,00 T	772,24 T	-78,41%	-62,62%
Flaconnages	1 715 T	1 111,78 T	422,38 T	-75,37%	-62,01%
Total	9 528,5 T	7 382,15 T	5 368,57 T	43,66%	-27,28%

Ratios par matériau en Kg/hab/an en apport volontaire

Matériaux en kg/hab/an	2022	2023	2024	Evolution 2022/2024	Evolution 2023/2024
Verre	30,35	30,33	29,86	-1,60%	-0,84%
Papiers/cartons	25,63	14,90	5,30	-78,44%	-62,67%
Flaconnages	12,29	8,02	3,02	-75,40%	-62,05%
Total	68,26	53 ,25	38,41	-43,73%	-27,36%

Les déchèteries

Compétence exercée en régie pour le haut de quai et une partie du bas de quai.



- 6 déchèteries fixes
- 1 déchèterie mobile

Les tonnages augmentent

• **5.8 % / 2023**



NOTA *: ces tonnages n'intègrent pas les apports effectués par les habitants de PMA résidant dans une commune limitrophes de la déchetterie de Désandans, gérée par le SYTEVOM



Déchèterie fixe de Colombier Fontaine

Déchèteries fixes

73 communes soit 139 759 habitants.

Ouvertes gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et aux professionnels et administrations sur conditions (jours de passage autorisés, type de déchets et quantités ; hors Pont de Roide/Vermondans et Colombier Fontaine).

Accès aux administrations possible mais peu utilisé.

Mise en place de bennes permettant la récupération des déchets listés ci- après (Cf. tableau page 22).

Déchèterie mobile

12 communes concernées.

1 PL équipé d'une benne compartimentée et d'une benne classique.

Horaires variables.

Fréquence variable de 2 permanences par an à 2 permanences par semaine selon les communes.

Ouverte gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et administrations sur conditions, en fin de permanences.

Dépôt des déchets habituellement acceptés en déchèteries fixes (hors déchets destinés à la collecte sélective et hors gravats).

Fréquentation moyenne stable par rapport à 2023, estimée à 20 usagers/permanence



Déchèterie mobile – benne compartimentée

Horaires d'ouverture au public

Ouverture au public	Jour de la semaine	Horaires harmonisés à compter du 1 ^{er} janvier 2019 pour les déchèteries fixes	
		horaires été	horaires hiver
Déchèteries (M/S/VX/VJ)	Lundi au vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie de Pont de Roide / Vermondans	Lundi	14h00 -17h45	13h30-17h15
	Mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 18h15	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
Déchèterie de Colombier-Fontaine	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie Mobile	Commune de Mathay	13h00 -17h00 tous les lundis et un samedi sur deux	
	Autres communes	15h00 – 18h00	14h00 – 17h00

Horaires en cas de fortes chaleurs :

Du 15/07 au 15/08, les horaires des sites extérieurs sont systématiquement aménagés pour s'adapter aux fortes chaleurs : ouverture de 7h45 à 14h30

Lors du déclenchement d'une alerte canicule de niveau 3 par la Préfecture, ces mêmes horaires sont appliqués. Ce dispositif n'a pas été déclenché en 2024.

Fréquence de passage de la déchèterie mobile par commune - Année 2024

73 permanences /an	18 permanences/an	12 permanences/an	6 permanences/an	4 permanences/an	2 permanences/an
1 commune	2 communes	4 communes	2 communes	2 communes	1 commune
Mathay	Bavans Dampierre les Bois	Badevel Bart Fesches le Châtel Mandeure	Hérimoncourt Dasle	Allenjoie Taillecourt	Vandoncourt

Produits acceptés en déchèteries et tonnages – Année 2024

PRODUITS	TONNES	REPRENEURS	TYPE DE TRAITEMENT
Batteries	6,86	Entreprise Massacrier	Retraitement de l'acide, récupération du plomb et de l'aluminium Valorisation matière/régénération
Bois	3180,7	Doubs recyclage	Panneaux de particules et chaufferie Valorisation matière/réutilisation
Cartons	947,9	Gemdoubs	Valorisation matière/réutilisation
Cartouches d'encre	1,85	Printerre	Valorisation matière/réutilisation
Déchets verts	7857,8	Compostière	Compost labellisé Valorisation matière/compostage
DEA*	2347,96	Eco mobilier	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
DEEE*	905,13	Envie / Ecosystèmes	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
Encombrants	4295,59	CTM/ UIOM (Valinée) ou CET	Incinération ou enfouissement Valorisation énergétique ou élimination
Gravats	7839,48	Carrière d'Argiésans/ Santini	Comblement Elimination
Huile de friture	13,46	Quatra	Biocarburant Valorisation matière/réutilisation
Huile moteur	87,29	Chimirec	Cimenterie Valorisation matière/régénération
Métaux	1354,58	Emmaüs/Massacrier	Valorisation matière/réutilisation
Papiers	194,12	Norske Skog	Valorisation matière/réutilisation
Piles	10,83	Corepile	Valorisation matière/régénération
Plâtres	605,76	Ritleng revalorisations	Poudre de plâtre Valorisation matière/régénération
Polystyrène	5,24	Soprema	Valorisation matière
Pneus	220,22	Alpha recyclage	Valorisation matière/réutilisation
Produits toxiques**	190,72	ECO DDS ou EDIB et Chimirec	Valorisation matière/régénération
Néons et lampes	5,104	Recylum	Valorisation matière/régénération
Vêtements	116,07	Fripvie ou A.E.A.L.	Valorisation matière/réutilisation
TOTAL	30 186.55 tonnes		

(*) DEA : déchets d'équipements d'ameublement et DEEE : déchets électriques et électroniques

(**) dont 94,45 tonnes récupérées gratuitement par l'éco-organisme Eco DDS et 96,27 tonnes traitées par un prestataire privé.

Unités de traitement des déchets

Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Montbéliard

Localisation : Rue du Champ du Cerf – 25200 MONTBELIARD

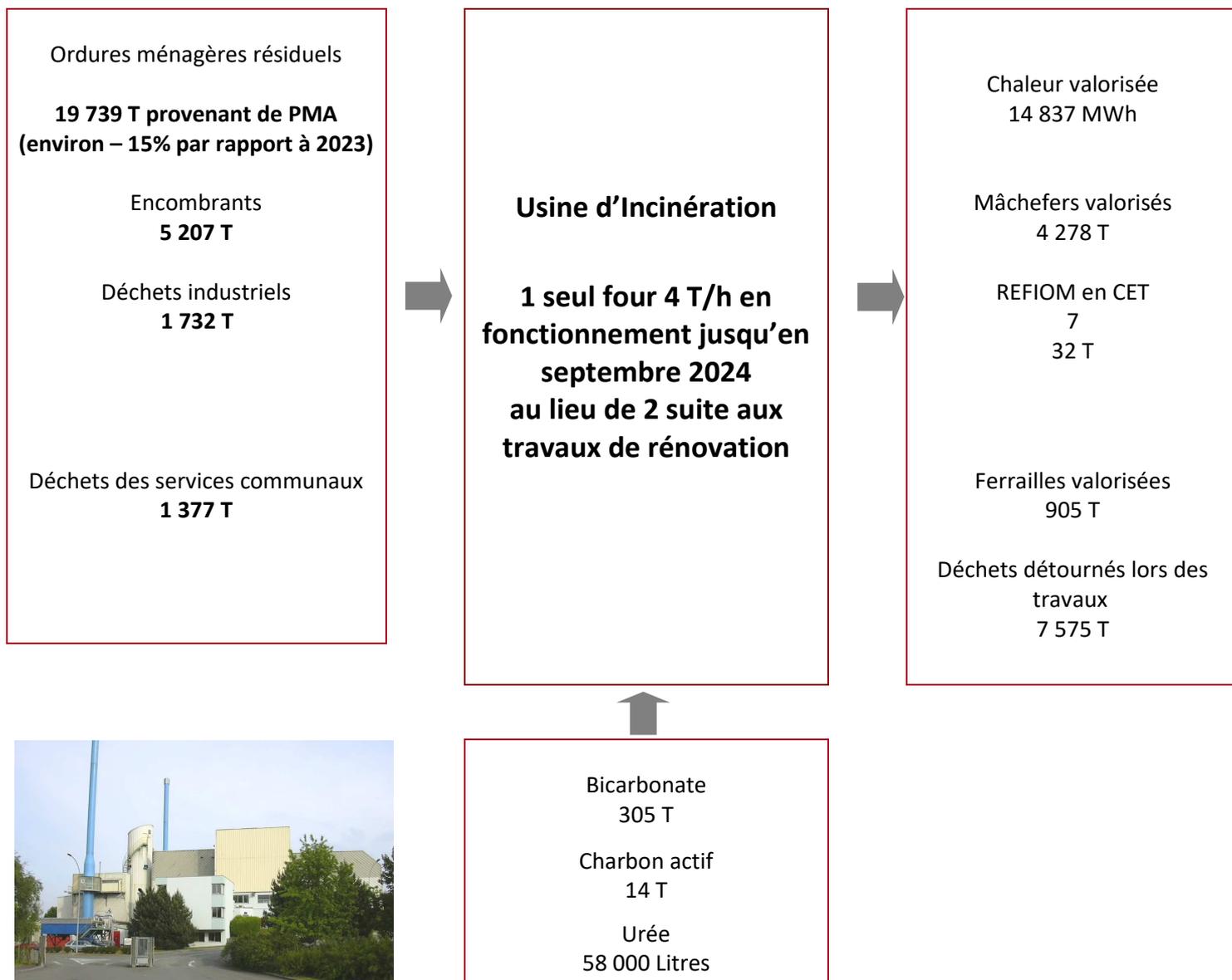
Date d'ouverture : Octobre 1988

Descriptif : Exploitation déléguée à VEOLIA Propreté (Valinéa Energie) jusqu'en 2041. La chaleur produite est orientée vers le réseau collectif de chaleur du quartier de la Petite Hollande et des Portes du Jura à Montbéliard. L'usine est en cours de rénovation pour devenir une unité de valorisation énergétique en 2025. Un seul four semi-oscillant de 4 tonnes par heure (30 000 tonnes par an) est maintenu en fonctionnement.

Déchets entrants
28 055 T
(43 901 T en 2023)

Centre de traitement

Produits sortants
13 490 T
(12 003 T en 2023)



Quai de transfert des flaconnages



Localisation : Rue de la Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT

Date d'ouverture : Mai 2016

Descriptif : Jusqu'en 2023 et afin d'optimiser les transports vers le centre de tri du Sytevom (70), un quai de transfert a été construit. Il se compose d'une aire de déchargement, d'une trémie de dépôt des déchets d'une capacité de 60 m³, de deux compacteurs fixes et de dix caissons. Les déchets sont ensuite transportés à l'aide d'un poids lourd et d'une remorque afin d'être traités. Dans le cadre de la mise en place du bac jaune, en 2023, la fosse à verre a été déplacée pour permettre la création de 2 quais supplémentaires afin d'accueillir les collectes du bac jaune. Le quai de transfert compte donc désormais 2 trémies et 2 compacteurs supplémentaires ainsi que 12 caissons soit au total 3 trémies (dont une double), 4 compacteurs, et 22 caissons.

Déchets entrants

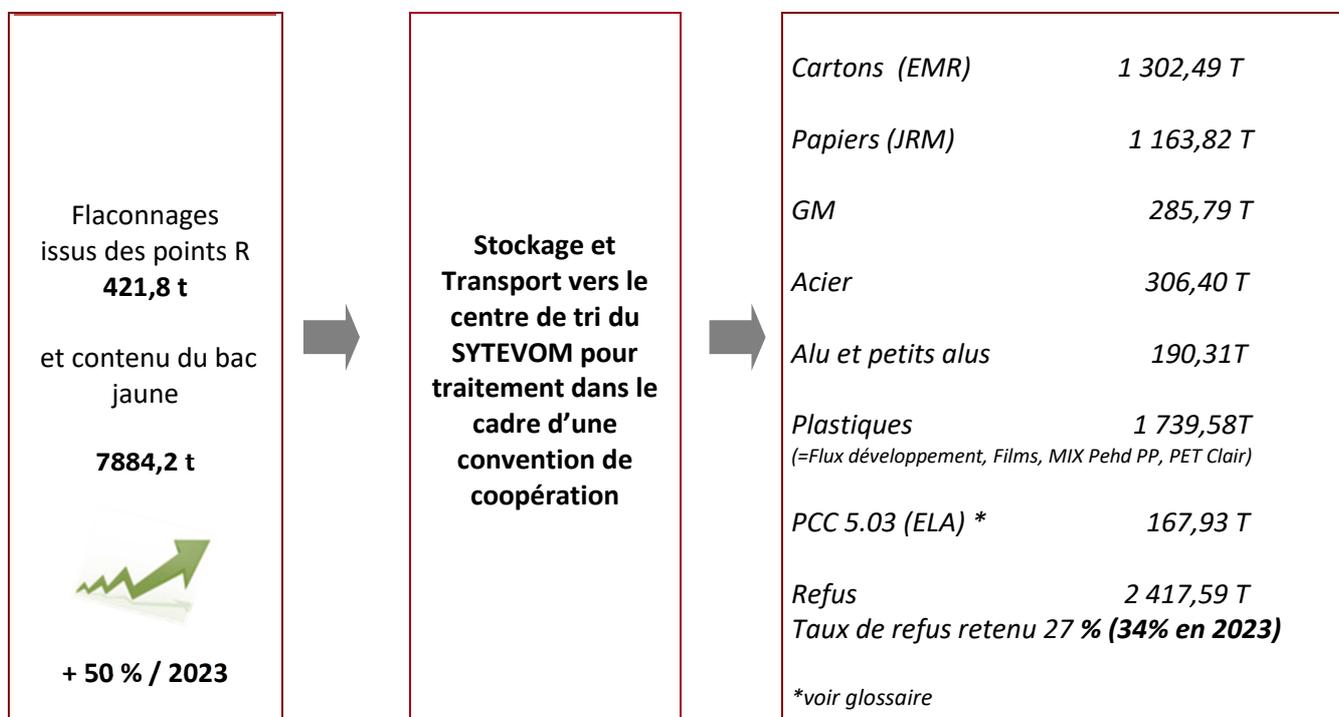
8306 T

(5517,46 T en 2023)

Produits sortants

7 574 T

(4 984,32 T¹ en 2023)



1 : La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due à la freinte = perte de poids subie par une marchandise lors de son transport

Centre de tri et transfert des encombrants - Montévillears

Localisation : Montévillears - route d'Allondans – 25200 Montbéliard

Date d'ouverture : 2003

Descriptif : Cette plate-forme reçoit les encombrants non triés et le bois en provenance :

- des déchèteries,
- des communes et des entreprises (apports payants),
- des collectes d'encombrants réalisées par PMA en porte à porte,
- exceptionnellement des particuliers.

Les déchets non recyclables (hors bois) sont majoritairement broyés afin de pouvoir soit être incinérés à l'UIOM soit évacués vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Fontaine les Clerval.

Déchets entrants

8 861,92 tonnes

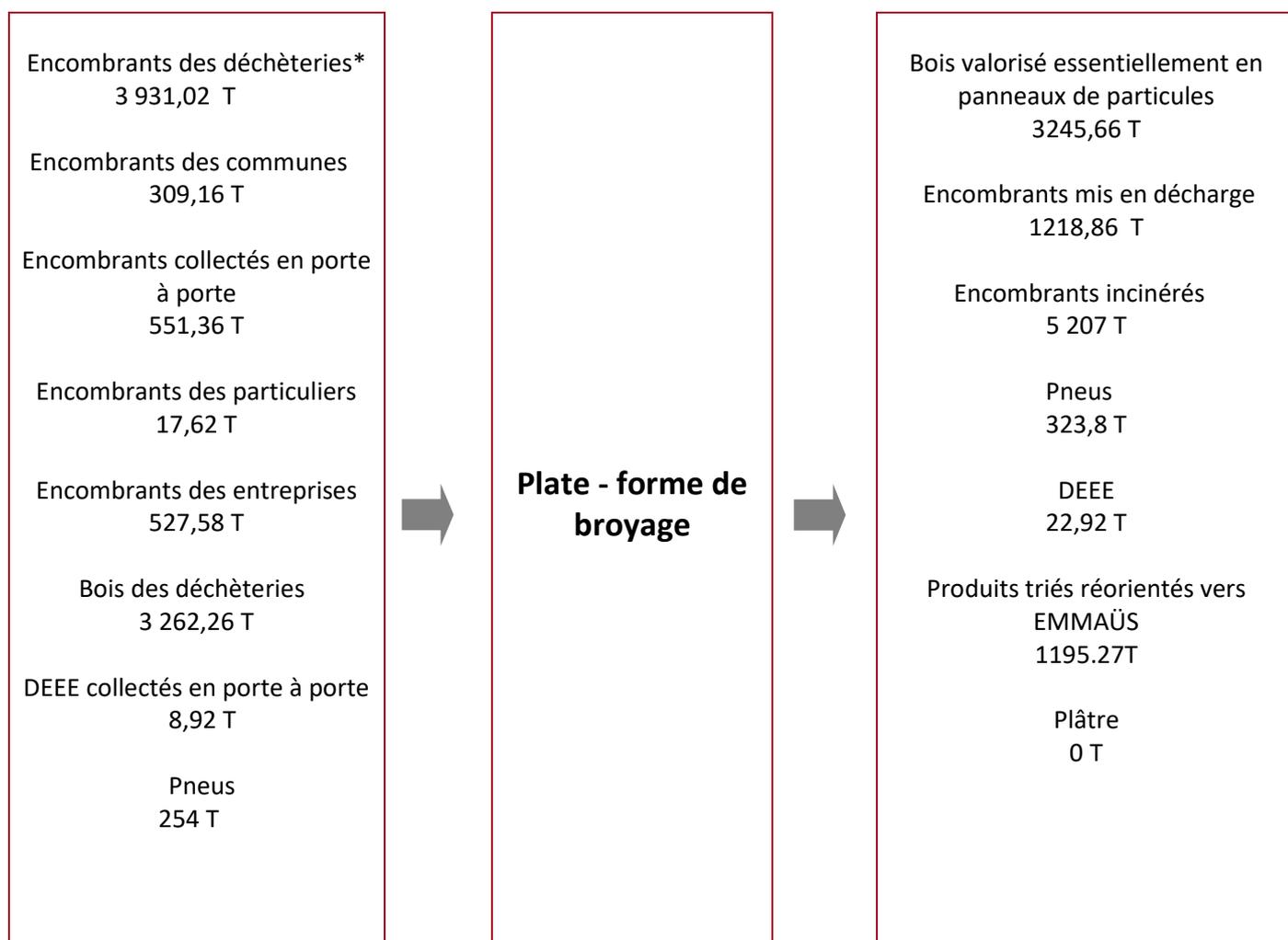
(9 138,5 T en 2023)

Centre de traitement et transfert

Produits sortants

11 213.51 T

(11 045.86 T en 2023)



*déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due au stock.

Evolution du traitement des encombrants – Années 2012 à 2024

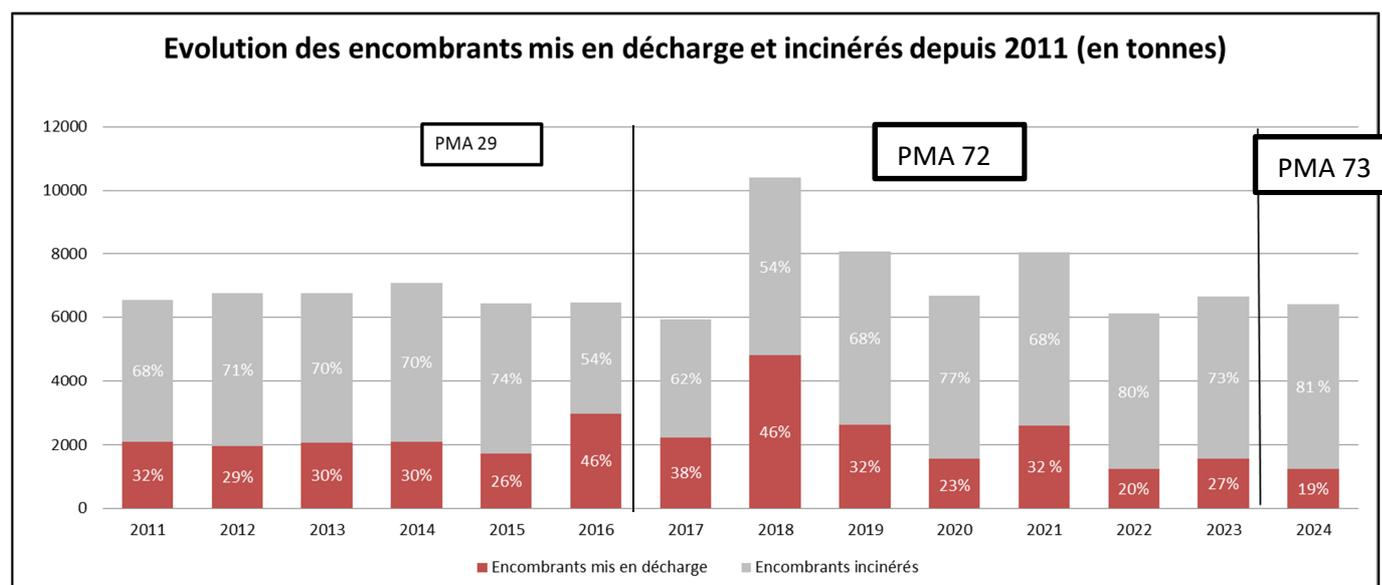
Années	Tonnages mis en décharge	Evolution / n-1	Tonnages incinérés	Evolution / n-1
2013	2 064.10	+4.38 %	4 713,24	-1.71 %
2014	2 111.36	+ 2.29%	4 985.86	+5.78 %
2015	1 695.08	-19.72 %	4 768,98	-4.35 %
2016	2 966.60 *	+75.01 %	3 520.36 *	-4,35 %
2017	2 243.05	-24.39 %	3 677.44	+4,46 %
2018	4 811.00	+114,48%**	5 584.00	+51.84%**
2019	2 620.00	-45.54%	5 459,00	-2.2 %
2020	1536.70	-41.34 %	5 162.00	-5.45 %
2021	2 597,50	+ 69,03 %	5 446,02	+ 5,21 %
2022	1 223,30***	-52,90 %	4 888,00***	-10,24 %
2023	1 537	25,64 %	5 136	+ 5,07%
2024	1 218.86	-20.70%	5207.00	+1.38 %
2013/2024		-40.94%		+10.47 %

*panne du broyeur

**Avec nouvel EPCI

*** incendie

Rappel : La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de réduction des déchets ménagers non dangereux et non inertes mis en CET de -30% entre 2010 et 2020 et -50 % d'ici 2035.



Compostière

Localisation : Route de Brognard – 25600 Vieux Charmont

Date d'ouverture : 1994

Descriptif :

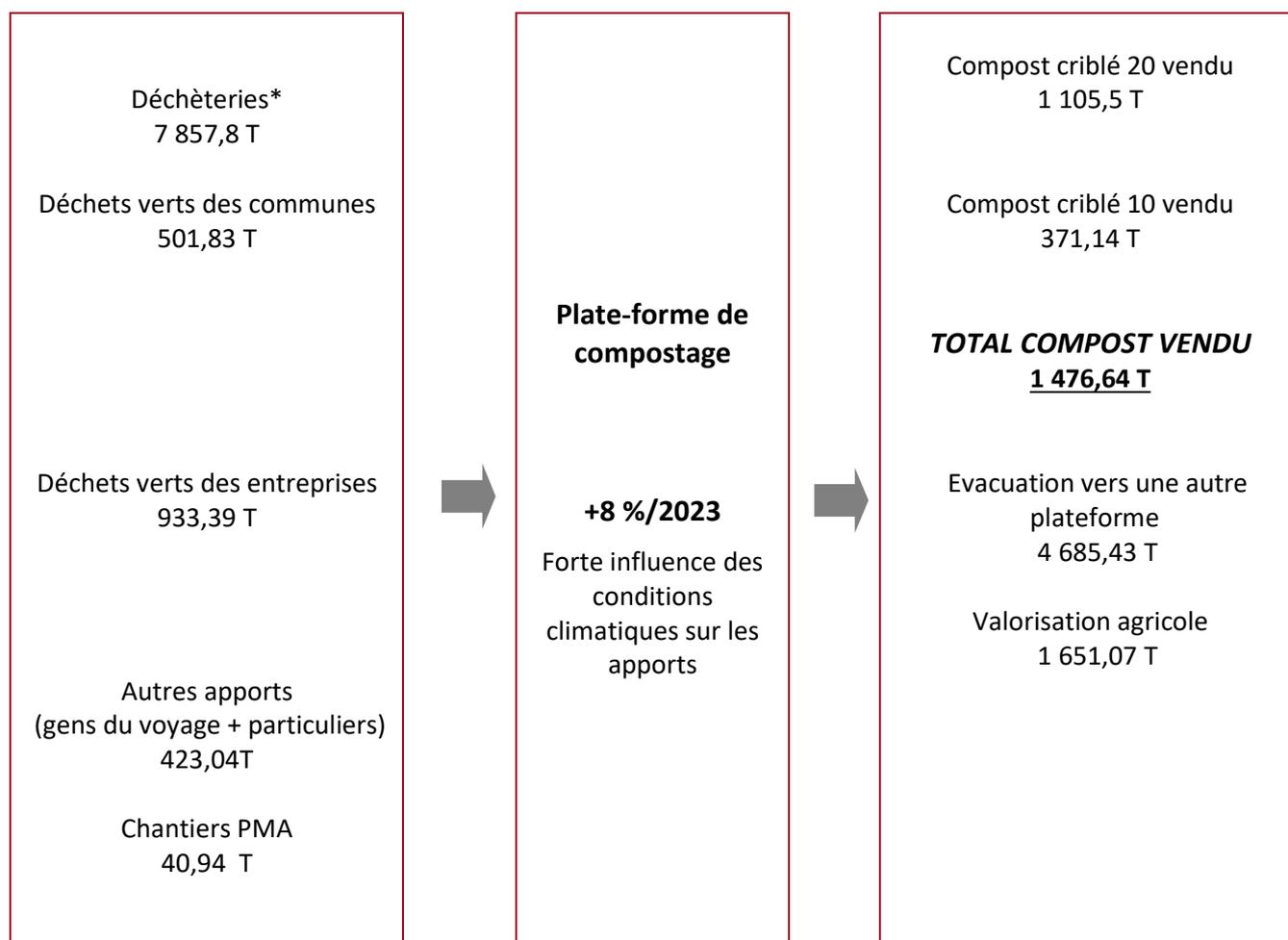
Accueille les déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des entreprises. Elle transforme les déchets verts en compost destiné à la vente. Ce compost a obtenu la certification ECOFERT en 2003 qui devient en 2011 Attestation Intrants. Les analyses effectuées chaque année montrent que le compost est toujours de bonne qualité et conforme aux normes de certification. Il est de ce fait utilisable en agriculture biologique.



Déchets entrants
9 757 T
(9 002,31 T en 2023)

Centre de traitement

Produits sortants
7 813.11 T
(5 713 T en 2023)



*Déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre les déchets entrants et sortants est due au stock



Dans le cadre du partenariat établi avec l'association d'insertion ERIGE, 338 sacs de compost (20 l) ont été vendus sur les déchetteries de l'agglomération et le site des Jardins d'Idées à Bavans durant la période allant de mars à octobre 2024.

Autres services aux administrés

Centre d'appel

Près de 66 000
appels
téléphoniques

03 81 31 84 99

Pour toutes questions relatives à/aux :

- la mise en place, la facturation et le paiement de la Redevance Incitative,
- horaires des déchèteries et conditions d'accès,
- inscriptions pour la collecte des encombrants en porte à porte,
- demandes de dotations, modifications ou retraits de bacs,
- demandes de réparations de bacs,
- demandes de changement de volume de bacs suite à la mise en place de la REOMi
- informations pour les professionnels concernant la collecte de leurs déchets,
- Ou pour toutes informations ou réclamations liées à la collecte des déchets

Type de réclamations	Traitées par	Nb de tickets traités
Réclamation REOMi (particuliers)	Accueil -> gestionnaires REOMi	7 227
Réclamation habitat collectif	Accueil -> référent collectifs	441
Réclamation de professionnels et communes	Accueil -> Référent professionnels / communes	133
Intervention pour des bacs (livraison / retrait)	Gestionnaires + référents - > Logistique	11 434
Puçage de bacs	Gestionnaires + référents - > Logistique	1 445
Réclamation via le portail usagers	Usager -> Gestionnaires + référents	2 083
TOTAL		22 763

La prévention et les nouvelles filières de valorisation

La Prévention des déchets

Véritable enjeu de société, la prévention des déchets (en s'attaquant au gaspillage, en développant de nouvelles activités économiques, en optimisant la dépense publique et en responsabilisant les producteurs de déchets) constitue un axe essentiel du développement durable. Il faut en particulier souligner que la prévention des déchets fait partie des actions du **Plan Climat Air Energie** de Pays de Montbéliard Agglomération dont le programme d'actions a été adopté lors du Conseil Communautaire de mai 2016 et actuellement en cours de révision.

La politique de prévention des déchets de PMA passe par plusieurs axes de progrès :

- **Mettre en place des actions ou nouvelles filières permettant de réduire les quantités d'ordures ménagères produites et d'augmenter le recyclage et d'en réduire leur nocivité,**
- **Diminuer les quantités de déchets fermentescibles présents dans le bac à ordures ménagères,**
- **Travailler avec des entreprises ou associations d'insertion,**
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire et consommer autrement.**

Ces objectifs sont intégrés dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP) de PMA, approuvé par délibération du Bureau communautaire du 16/03/2023. Le PLP est structuré en 5 axes et 16 actions :

- AXE 1 : Communication, éducation et sensibilisation
- AXE 2 : Biodéchets
- AXE 3 : Réemploi, réparation, nouvelles filières
- AXE 4 : Déchets des entreprises
- AXE 5 : Eco-exemplarité de PMA et des communes

Les faits marquants en 2024

- la mise en place de la redevance incitative depuis le 1er janvier 2024.
- la mise en place de la collecte des déchets recyclables par bacs jaunes dès mars 2023 dans l'habitat individuel et les immeubles de petite taille et dès mars 2024 en zone urbaine dense d'habitat social,
- la poursuite de la collecte séparée des biodéchets grâce à l'extension du réseau de « biobornes », avec le soutien de l'ADEME et de la Région ;

Les moyens mobilisés

- 1 chef de projets « déchets » et communication environnementale ; 1 référent Prévention des déchets
- Partenaires financiers : Région, ADEME, CITEO
- Partenaires techniques : Région, ADEME, CITEO, associations Incroyables comestibles, TRI'POUR'TERRE et CPIE Vallée de l'Ognon

Les outils de communication « déchets » déployés

- les pages internet « déchets » sur le site internet de PMA <https://www.agglomontbeliard.fr/vivre-ici/dechets> avec l'accès aux Mémotri, Mémobiodéchets, affiches spécial tri en immeubles, etc. ainsi que les formulaires de contacts pour obtenir de l'aide ou des supports de communication,
- la diffusion de communiqués de presse dans les médias locaux (Est Républicain, ToutMontbeliard.com, ...),
- des news régulières sur les réseaux sociaux (pages Facebook, Instagram et Twitter de l'agglomération),
- des publications régulières dans le magazine de l'agglomération remis à chaque foyer,
- la réalisation de nouvelles vidéos pédagogiques sur le Tri et la REOMI avec le comédien YOUSRI, en collaboration avec l'agence TimeProd: <https://www.youtube.com/playlist?list=PLPG9EdZbzuJp-9L9DQKvtJorhJ2IbqBP>



La sensibilisation des usagers au tri et à la réduction des déchets



Les axes illustrés ci-dessus sont développés ci-après.

Les moyens humains :

La sensibilisation des habitants est essentiellement menée en régie, grâce à une équipe de **5 conseillers tri/compostage** : 3 ambassadeurs du tri et 2 chargées de mission compostage (*voir organigramme en annexe*). Leurs bureaux sont au siège de PMA à Montbéliard.

Le travail se fait en relation étroite avec la direction Collectes et Traitement de PMA, dont les bureaux sont à la Charmotte à Voujeaucourt et qui gère notamment le contact aux usagers via le numéro d'appel grand public :



du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et de 13h à 17h

Collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr – ambassadeurstri@agglo-montbeliard.fr

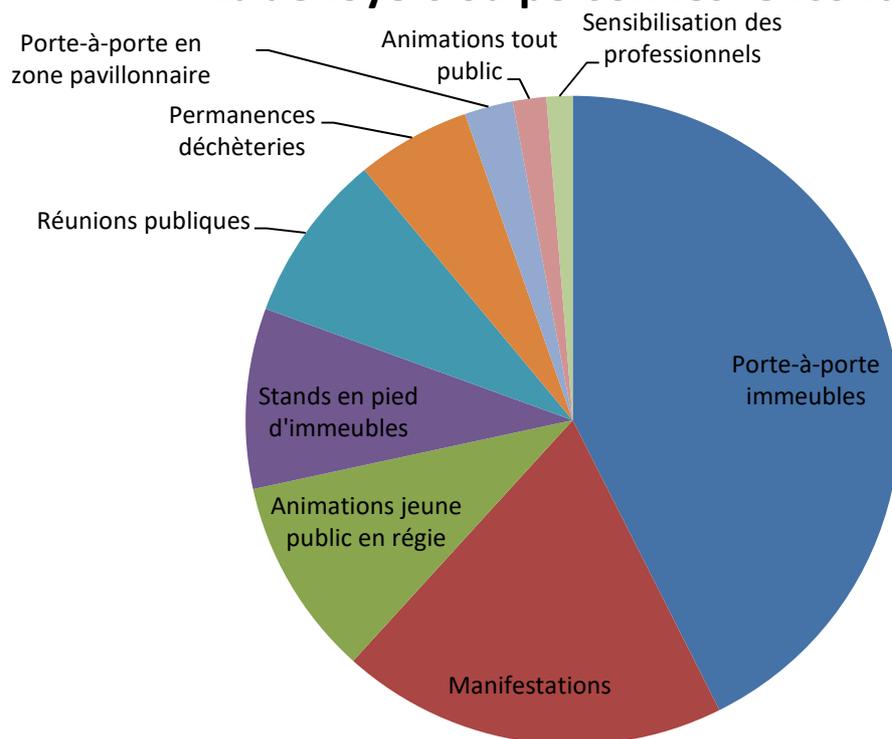
En 2024, Les conseillers tri-compostage ont vu leurs missions élargies en termes de messages à faire passer depuis la mise en place du bac jaune en 2023, le déploiement des biobornes sur toute l'agglomération et l'arrivée de la REOMI en 2024 nécessitant notamment d'expliquer la grille tarifaire. L'équipe de conseillers tri/compostage a mené plus de 200 opérations de terrain (contre 80 en 2023), sur l'ensemble du territoire (*voir détail ci-après*).

Un important travail est mené avec les bailleurs (NEOLIA, HABITAT 25, IDEHA) ou encore la ville de Montbéliard au vu des spécificités liées aux contraintes d'urbanisme (centre-ville dense) et à la densité de population (Quartiers Prioritaires de la Ville).

Ce partenariat s'est également matérialisé par la formation des gardiens d'immeubles aux bons gestes de tri liés aux bacs jaune set à la bonne compréhension des principes de la REOMI pour optimiser la gestion des bacs.

Type d'interventions	Nb de foyers ou personnes rencontrés	Nb de sollicitations par type d'interventions	% de personnes sensibilisées par type d'interventions
Porte-à-porte immeubles	2600 dont 68% en QPV	103 dont 61% pour les bailleurs sociaux	43%
Manifestations	1166	26	19%
Animations jeune public en régie	604	10	10%
Stands en pied d'immeubles	549	22	9%
Réunions publiques	515	6	8%
Permanences en déchèteries	344	18	6%
Porte-à-porte en zone pavillonnaire	146	3	2%
Animations tout public	102	4	2%
Sensibilisation des professionnels	78	8	1%
Total général	6104	200	100%

Nb de foyers ou personnes rencontrés



Sensibilisation en porte-à-porte ou en pied d'immeuble

3 285 personnes touchées en 2024 = **4,6 fois plus** qu'en 2023 ! (706 en 2023)

Porte-à-porte en habitat collectif	2600 foyers sur 103 opérations en 2024 (140 foyers sur 4 opérations en 2023)
Porte-à-porte en habitat pavillonnaire	146 foyers sur 3 opérations en 2024 (349 foyers sur 12 opérations en 2023)
Pied d'immeubles	549 foyers sur 22 opérations en 2024 (38 foyers sur 2 opérations en 2023)

Permanences en déchèteries

2024 : 18 demi-journées de permanences (21 en 2023) - **344 personnes rencontrées** (628 en 2023).

Animations spécial jeune public – 1440 enfants touchés en 2024 (2009 en 2023)

Cycle pédagogique « déchets » (marché public CPIE)*	- Année 2024/2025 : 784 élèves (39 classes inscrites) du CP au CM2 - Année 2023/2024 : 836 élèves (42 classes inscrites) du CP au CM2 <i>Sous-traité via marché public au CPIE de Brussey. (voir chap. 6).</i>
Animations jeune public diverses	- 242 enfants touchés pour 9 sollicitations (écoles, collèges, centres sociaux ou MJC concernés) – (1152 enfants en 2023 pour 20 sollicitations), dont 75 élèves sur 2 visites de déchèteries
Animations jeune public lors de manifestations	- Marché Audincourt Bio et local : 280 élèves touchés ; - Fête de la Nature à Seloncourt : 82 élèves le lundi Total : 362 élèves

Accompagnement / formation des professionnels	
8 sollicitations en 2024 dont 6 antennes de NEOLIA (formation des gardiens d'immeubles) – 78 salariés touchés (51 en 2023)	
Stands Tri/compostage lors de manifestations grand public – 1 166 personnes touchées (1 899 en 2023)	
Manifestations tout public diverses	13 événements concernés (11 en 2023) – 862 personnes touchées (997 en 2023) : Foir'expo à l'Axone (avril 2024) Marché de la Petite Hollande (avril) Marché couvert Audincourt Journée sensibilisation à la nature à la base de loisirs de Brognard (organisation CD25, mai 2024) Fête biodiversité Etupes (mai) Fête des vergers à la Damassine (mai) Fête de la pêche à Montbéliard (juin) La Campagne à la Ville à Audincourt (sept.) Fête de la nature et des plantes à l'île en mouvement (sept.) Fête de la Nature à Seloncourt (sept.) Fête de la science (oct.) Portes ouvertes de la Damassine (oct.)
Marchés du soir	Stand sur 13 marchés du soir (11 en 2023) – 304 personnes sensibilisées au total (266 en 2023)
Réunions publiques	6 réunions de quartiers à Montbéliard (8 en 2023) - 515 personnes touchées (636 en 2023)
Animations, visites :	
Animations tout public au sein de structures	4 structures concernées (23 en 2023) – 102 personnes touchées (399 en 2023) : centres sociaux, Fondation Pluriel, ...
Animations « 1, 2, 3... Nature ! »*	17 animations en lien avec la réduction des déchets (16 en 2023)
Eco exemplarité	
Sensibilisation du personnel de PMA	201 agents sensibilisés + 20 bioseaux distribués (et 1 sac de tri + mémotri pour chaque agent)

*prestations



De nombreuses campagnes en porte-en-porte menées en partenariat avec les bailleurs sociaux



Stand sur les manifestations



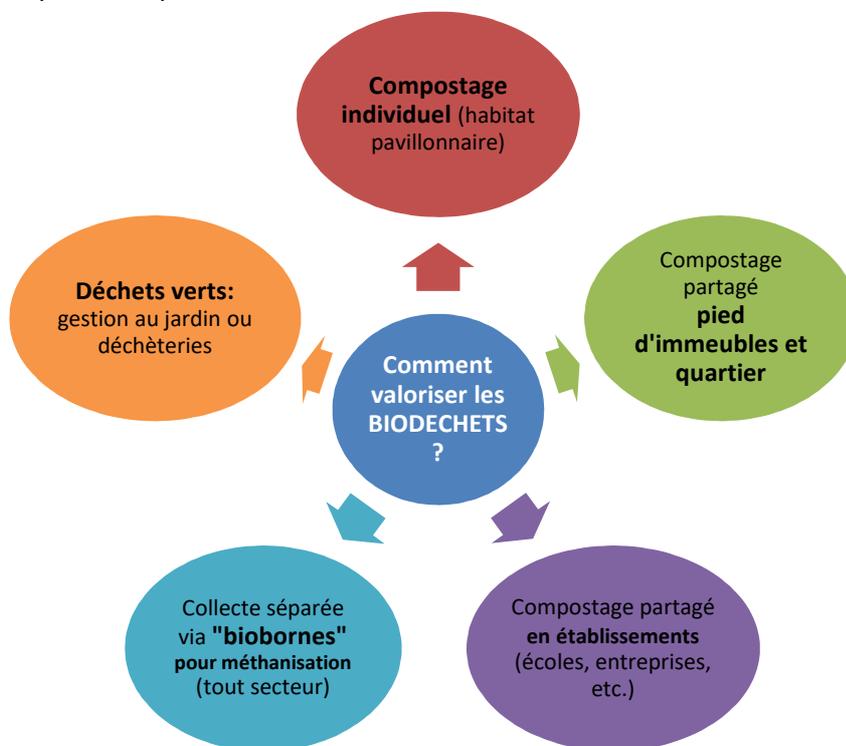
Partenariat avec la ville de Montbéliard dans le cadre de l'opération Ville propre



Un bon exemple de signalétique pédagogique mise en place par des gardiens d'immeubles !

L'accompagnement du déploiement de la collecte des Biodéchets

Les biodéchets constituent actuellement un tiers des ordures ménagères incinérées, ce qui est un non-sens car ces déchets sont constitués essentiellement d'eau. Leur valorisation est obligatoire depuis le 1er janvier 2024. On peut distinguer différentes familles de solutions mises en œuvre par PMA pour valoriser ces biodéchets :



Exutoires pour les déchets alimentaires : 52% des personnes pratiquent le compostage / 57% utilisent (également) les biobornes / 30% le bac OM / 14% une autre solution (animaux).

La promotion du compostage individuel

- Vente de composteurs : en baisse !

Composteurs individuels (400L): 400 **vendus en 2024** (dont 206 en bois et 194 en plastique), soit 2977 vendus entre 2017 et 2024*

Composteurs grande capacité (600 L): 3 vendus en 2024

Lombricomposteurs: 2 vendus en 2024

PM : 448 composteurs vendus en 2022 et 638 en 2023

L'agglomération vend des composteurs aux habitants depuis 1996. La forte baisse des ventes en 2024 (-238 unités par rapport à 2023) est sans doute liée :

- à l'augmentation du tarif de vente : 30€ le composteur plastique 345 L, 58€ le lombricomposteur, 5€ le bio-seau ; 50 € le composteur bois collectifs (600 L) pour un projet éducatif, sinon 80€.
- à l'arrêt de la vente des composteurs bois individuels
- au déploiement généralisé de la collecte séparée des biodéchets.

- Campagnes de sensibilisation spécifique au compostage individuel :
- Commune de Dung, oct. 2024 : 99 foyers rencontrés.
- Nouveaux supports de communication :
- Memo-compostage sous forme de disque :
- Autocollant apposé sur les composteurs individuels :

Que puis-je mettre dans mon composteur ?

Je mets			Je ne mets pas	

Que dois-je faire pour obtenir du compost ?

Les apports

- Varier la nature des apports entre les déchets dits humides ou azotés et les déchets dits secs ou carbonés (feuilles sèches, carton sans encre, sciure, papier) pour un bon équilibre.
- Couper ou broyer les gros déchets pour une dégradation plus rapide.

Les actions

- Brasser régulièrement les déchets pour aérer le mélange et ainsi éviter les mauvaises odeurs.
- Surveiller l'humidité, si besoin arroser ou si la pluie s'annonce ouvrir le couvercle du composteur.

PLUS D'INFOS SUR AGGLO-MONTBELIARD.FR > RUBRIQUE DÉCHETS

Conseils gratuits sur le compostage (avec la possibilité d'une visite à domicile) contacter Pays de Montbéliard Agglomération au 03 81 31 88 90 ou par mail ambassadeurs.tri@agglo-montbelliard.fr



La promotion du compostage collectif

Le compostage dit « collectif » comporte des sous-familles : compostage partagé (en pied d'immeubles ou en quartier), pédagogique (vocation démonstrative au sein de l'école par exemple) ou encore autonome en établissement (pour la valorisation des déchets alimentaires de restauration).

État actuel des sites de compostage collectifs accompagnés par PMA :

Actions 2024 spécifiques au compostage collectif	
Sites partagés : 11 sites actifs sur 13 sites suivis en 2024	
Compostage en pied d'immeubles 10 sites actifs	<p>MONTBÉLIARD : 6 sites suivis (autonomes) - 71 foyers au total (110 personnes – 5350kg/an)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combe aux Biches (depuis déc. 2013) : portage Ville ; - Batteries du parc (depuis déc. 2013) : portage Ville ; - Le Bosquet (depuis sept. 2017) : portage Nexity ; - Rue de l'Étang (depuis mai 2019) : portage Nexity ; - Allée fleurs d'Épines (depuis juil. 2020) : portage Alliance ; - Rue Jules Grosjean (depuis déc. 2020) : portage syndic. - Rue des Blancheries (depuis fev.2024) : portage syndic <p>AUDINCOURT : 1 site suivi par PMA (plus de référent) – 11 foyers (35 personnes – 1820kg/an)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Louis Bainier (depuis mars 2016) : portage Habitat 25 <p>HERIMONCOURT : 2 sites suivis (autonomes) -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de Glay (depuis janv. 2023) : syndic – 12 foyers (25 personnes – 1300kg/an) - Rue du stade (depuis nov. 2023) : gendarmerie – 8 foyers (24 personnes – 1248kg/an) <p>SOCHAUX : 1 site suivi (autonome)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Brunner (depuis fev. 2022) : portage syndic – 6 foyers (12 personnes – 624kg/an) <p>VALENTIGNEY : 1 site suivi par PMA (plus de référent)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place Léon Blum (depuis avril. 2018) : portage Néolia – 15 foyers (21 personnes – 1092kg/an)
Compostage de quartier 1 site actif	<p>MPT de Bavans : 25 personnes – 800kg/an</p> <p>Depuis novembre 2021 : suivi technique d'un composteur de 600 L pour activités pédagogiques et valorisation des restes de repas du personnel. Mise en place d'un composteur 400 L en septembre 2022</p>

Sites pédagogiques : 5 sites actifs avec suivi technique par PMA	
Compostage en école – 3 sites actifs	<p>Environ 250 personnes couvertes (180 élèves + 70 élève102ves en visite à Mandeuire) - 250 kg/an soit 1kg/hab/an</p> <p>MONTBELIARD : 2 sites suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole maternelle Gambetta (depuis mars 2023) : un composteur de 600L (+1 pour structurant) pour restes des goûters et déchets verts du jardin pédagogique - Ecole maternelle Citadelle (depuis mars 2023) : un composteur de 400L (+1 pour structurant) pour restes des goûters et déchets verts du jardin pédagogique <p>PONT-DE-ROIDE : 1 site suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole maternelle Pergaud (depuis mars 2023) : un composteur 400L (+1 pour structurant) pour restes des goûters, repas enseignants et déchets verts du jardin pédagogique
Compostage périscolaire – 2 sites actifs	<p>AUDINCOURT : 2 sites suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRANCAS – Centre Peter Pan (depuis mars 2023) : un composteur de 400L (+1 pour structurant) pour restes des goûters et déchets verts du jardin pédagogique - MJC Saint-Exupéry (depuis avril 2022) : un composteur 400L pour activités pédagogiques et valorisation des restes de repas du personnel, en vue d'installation de carrés potagers
Sites en établissement : 13 sites suivis en 2024, tous actifs	
Compostage autonome en établissement (restauration scolaire) 6 sites actifs	<p>Site Japy à Audincourt : 200 élèves – 1152 kg/an Depuis 2014 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs 600 L pour valoriser les déchets de préparation de repas de la restauration scolaire.</p> <p>MFR de Mandeuire : 160 élèves – 3456 kg/an Depuis 2018 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs fabriqués sur place pour valoriser les déchets de préparation et les restes de repas du restaurant scolaire.</p> <p>FRANCAS / Mairie Arbouans : 40 repas/jour – 40 élèves – 440 kg/an Depuis juill. 2023 : suivi technique de 4 composteurs de 400L pour valoriser les restes de repas du restaurant scolaire.</p> <p>Périscolaire (école maternelle Dolto et école élémentaire Radreau) / Mairie Bavans : 170 repas/jour – 170 élèves – 2 448 Kg/an</p> <p>Périscolaire / Mairie Nommay : 50 repas/jour – 50 élèves – 720 kg/an Depuis mai 2024</p>
Compostage en associations / structures 5 sites actifs	<p>Adapei Étupes : 10 personnes – 100 kg/an Depuis 2019 : suivi technique d'un site avec 2 composteurs de 400 L pour valoriser les déchets de préparation de repas et d'ateliers pâtisserie.</p> <p>Adapei Taillecourt : 10 personnes – 100 kg/an Depuis juin 2021 : suivi technique d'1 composteur 400L pour valoriser les restes de repas et de jardin.</p> <p>Adapei Grand-Charmont : 9 personnes – 100 kg/an <i>Idem Adapei Taillecourt.</i></p> <p>ADDSEA Montbeliard : 45 enfants (dont 18 en internat) – 1038 kg/an Depuis sept. 2023. Valorisation des restes de repas de la cantine + déchets verts du jardin pédagogique. Suivi technique de 4 composteurs 600L</p> <p>Crèche des Bout'choux Colombier-Fontaine : 34 personnes – 200 kg/an Depuis Fév.2019. Restes de repas + déchets verts du jardin pédagogique Suivi technique de 2 composteurs de 400L</p>
Compostage en entreprise 2 sites actifs	<p>ETUPES – Entreprise SOFIGEC : 10 personnes – 100 kg/an Depuis mai 2023 : suivi technique d'un site avec 1 composteur 400L pour valoriser les restes de repas des salariés.</p> <p>ETUPES - Entreprise EIMI : 50 personnes – 500 Kg/an Depuis Mars 2025. Restes de repas et déchets du potager de l'entreprise</p>
Sites éco-exemplaires : 6 sites suivis en 2024, tous actifs	
<p>500 personnes couvertes mais estimation de 100 personnes participantes - Env 500 kg/an au siège + 100 kg sur les autres sites.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Damassine (1 composteur depuis 2010 + 1 lombricomposteur), le siège de PMA (3 composteurs depuis 2012 + 1 lombricomposteur), le Théâtre de Mandeuire (1 composteur depuis 2015) et la crèche de Colombier-Fontaine (depuis 2019), le Centre de Transfert des Encombrants à Montévillers et à la SPA à Allondans, le site des Pouges et un futur au Laboratoire d'Analyses des Eaux <p>Lombricompostage au siège de PMA : depuis 2014, projet interne à PMA « foyers témoins » (6 adhérents) et « bureaux témoins » (16 référents au lieu de 7 en 2023). 20 bioeaux distribués pour le lombricompostage en 2024.</p>	

Photos de sites de compostage autonome en établissement :



Restauration scolaire – Nommay



Restauration scolaire – Bavans



Accueil par PMA d'un colloque biodéchets organisé par l'ASCOMADE



Visite d'un site en pied d'immeuble à Montbéliard dans le cadre d'un diagnostic en marchant organisé par PMA

La promotion de la collecte séparée des biodéchets (biobornes)

- Communication / sensibilisation :

Adaptation des supports de communication dédiés, information des usagers sur le terrain, diffusion des brochures toutes boîtes aux lettres dans les quartiers ciblés, communiqués de presse, distribution du matériel (brochure biodéchets, bioseaux et sacs kraft) lors de campagnes de sensibilisation en habitat collectif, etc. Ainsi en 2024, 95 bioseaux ont été distribués aux foyers qui le souhaitent lors des campagnes en porte-à-porte en habitat collectif menées par les ambassadeurs du tri de PMA.

Etude de zonage pour adapter le réseau de biobornes :

PMA a mis en place en 2024 une cartographie du réseau de biobornes. L'objectif est de pouvoir disposer d'un outil d'aide à la décision afin de mettre en place des biobornes dans les secteurs qui en ont le plus besoin, en l'occurrence les zones d'habitat denses qui n'ont pas la possibilité de pratiquer le compostage.

Les recycleries/ressourceries

Une étude est toujours en cours par les divers partenaires locaux engagé dans la réinsertion (Frip'Vie, Ensemblier et Emmaüs) afin de mettre en place un système de recycleries dans les déchèteries de PMA.

Sur PMA, il existe six associations qui récupèrent les produits collectés dans les déchèteries ou dans des conteneurs présents sur les points R afin de les recycler :

➤ **L'association FRIP'VIE**

C'est une association Loi 1901 fondée en avril 1997.

Par la remise au travail progressive de personnes en grande difficulté, cette association trie les vêtements récupérés et les revend à prix modiques dans quatre magasins situés dans le Pays de Montbéliard aux personnes ou familles en situation de précarité.

➤ **Le Relais Est**

Le Relais possède 63 containers sur l'agglomération. Une partie des vêtements collectés sur le territoire de PMA est revendue au magasin Ding Fring à Audincourt.

➤ **L'association AEAL (Association d'aide aux Enfants Atteints de Leucémie)**

L'association possède 19 containers, le tonnage collecté n'a pas été communiqué.

➤ **L'association ENVIE**

C'est à travers la convention liant PMA à l'éco-organisme Ecosystèmes, pour le traitement des DEEE, que le partenariat avec ENVIE existe. Cette association effectue la collecte des DEEE des déchèteries vers les centres de traitement en partenariat avec l'association JURATRI qui réalise les premières opérations de démantèlement avant un traitement spécifique.

➤ **L'association Emmaüs**

Cette association est de longue date prestataire de PMA. Elle effectue notamment, par le biais d'un marché public, le tri des papiers/cartons, le rechargement du verre et valorise la ferraille.

➤ **L'association IDé**

PMA a un partenariat avec cette association depuis 2004.

IDé conditionne en sacs de 20 litres le compost criblé 10 mm produit à la compostière de Vieux-Charmont, puis en assure la vente lors de permanences sur 3 déchèteries les samedis matins de début avril à fin juin et de septembre à fin octobre ces sacs. Elle assure également un service de livraison à domicile du compost. Le bilan des ventes 2024 n'a pas été communiqué.

423 tonnes
collectées

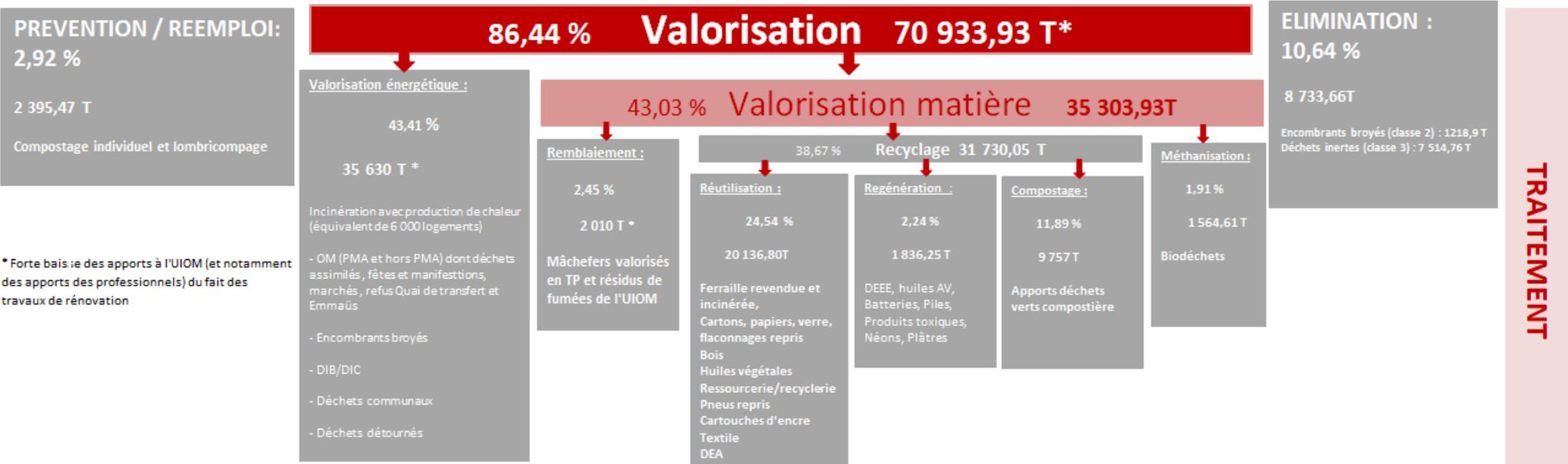
219
tonnes
collectées

930 tonnes
collectées

630 T de papiers triés
2 105 T de cartons triés
1 146 T de ferraille
4 434 T de verre

Textiles

ANNEE 2024 - PRODUCTION TOTALE DE DECHETS EN TONNES : 75 018 T* (-10,19%/2023)



INDICATEURS

FINANCIERS

Montant annuel global des dépenses et recettes du service

Depuis 2017, PMA s'est engagée aux côtés de l'ADEME dans une démarche de connaissance et de maîtrise des coûts conduite au niveau national et qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets. Les coûts présentés dans ce rapport, sont issus de la matrice des coûts de l'année 2024.

NOTA : la grille d'analyse (matrice des coûts) utilisée en 2024 ayant légèrement évolué et le budget du service étant dorénavant un budget annexe intégral, certaines données peuvent ne pas être strictement comparables à celles de 2023, notamment celles fortement impactées par les charges structurelles et les amortissements.

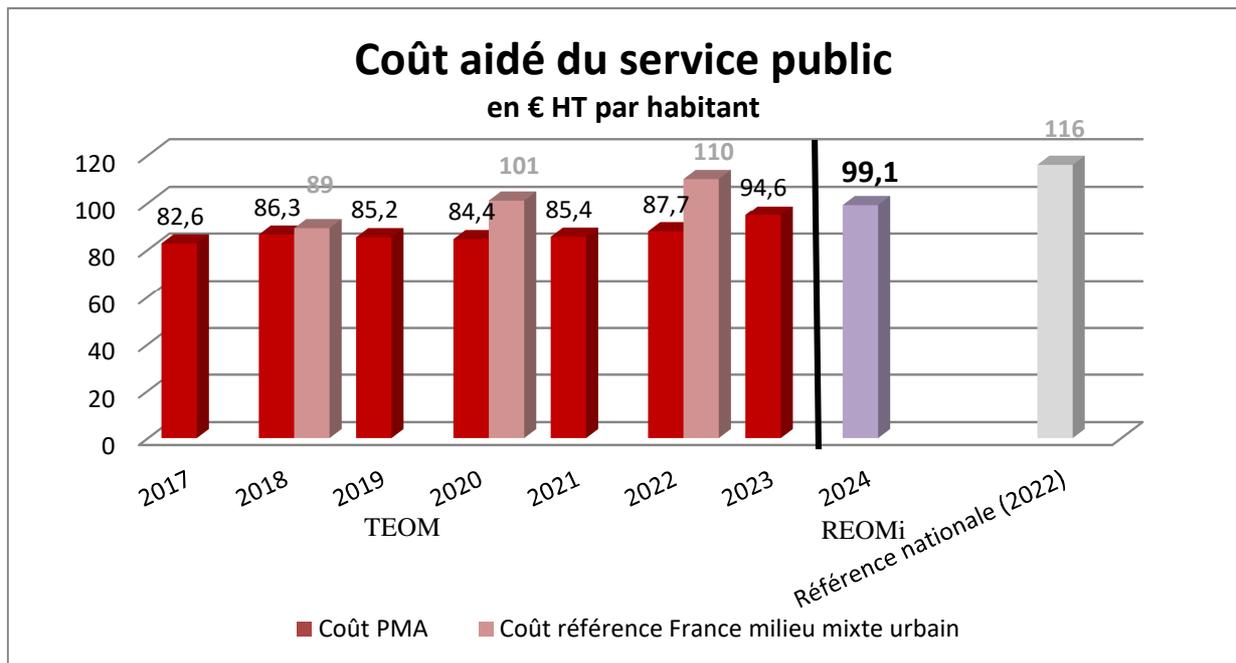
Année 2024 Montants € HT			Flux de déchets										Total		
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre				Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Encombrants		Déchets des collectivités	
					Ventilation par flux de déchets										
					Multimatériaux	Papiers	Briques-métaux-plastiques	Cartons-papiers							
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	722 716	50 308	529 748	27 716	41 881	36 793	71 923	562 208	18 671	21 519	37 320	2 120 803	
		Communication	87 965	6 123	64 478	3 373	5 098	4 478	8 754	68 429	2 273	2 619	4 542	258 132	
		TOTAL Fonctionnelles	810 681	56 431	594 226	31 089	46 979	41 271	80 677	630 637	20 944	24 138	41 862	2 378 935	
	Techniques	Prévention	211 156								39 860				251 016
		Pré-collecte	370 814	53 343	894 556	30 765	48 505	44 535	107 918						1 550 436
		Collecte	2 788 711	186 743	1 135 711	115 807	169 500	159 198	269 277	1 480 861		37 471	101 630		6 444 909
		TOTAL Collecte et pré-collecte	3 159 525	240 086	2 030 267	146 572	218 005	203 733	377 195	1 480 861	37 471	101 630	---	---	7 995 345
		Transfert/Transport		165 837	477 436						1 282 760	15 537	16 500	9 624	1 993 101
		Traitement des déchets non dangereux									183 876	13 026	13 834	8 068	218 804
		Tri et conditionnement			1 766 738	77 065	94 519	93 146							2 031 468
		Compostage									382 025	45 379		46 955	474 359
		Méthanisation								203 139					203 139
		Autre valorisation matière ou énergie									371 500				371 500
		Traitement des inertes									65 420				65 420
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	1 766 738	77 065	94 519	93 146	203 139	1 002 821	58 405	13 834	55 023	---	3 364 690
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux									106 426				106 426
		Autres charges									69 706				69 706
		TOTAL Techniques	3 370 681	405 923	4 274 441	223 637	337 931	296 879	580 334	3 982 434	111 413	131 964	64 647	---	13 780 284
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			4 181 362	462 354	4 868 667	254 726	384 910	338 150	661 011	4 613 071	132 357	156 102	106 509	16 159 219	
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			2 460 790							553 921	39 241	41 673	236 484	3 332 109	
Produits	Industriels	Matériaux		142 152	232 234	201 103	12 424	243 067		100 385				931 365	
		Compost								18 251	2 168		2 243	22 662	
		Energie													
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	142 152	232 234	201 103	12 424	243 067	---	118 636	2 168	---	2 243	954 027	
		Prestations à des tiers	3 960								27 419		20 085	51 464	
	Autres produits	208 033	31 687	49 772	18 275	31 201	26 455		166 060	11 763	11 578	24 801	579 625		
	TOTAL Industriels	211 993	173 839	282 006	219 378	43 625	269 522	---	284 696	41 350	11 578	47 129	---	1 585 116	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	15 004	52 279	2 219 800	40 678	92 386	97 244		365 439	59 843			2 942 673	
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	96 604	6 724	85 563	3 705	6 387	4 918	213 394	80 064	2 496	2 876	4 989	507 720	
		Subventions de fonctionnement	96 461	6 715	70 706	3 699	5 590	4 911	330 281	75 038	2 492	2 872	4 981	603 746	
Aides à l'emploi															
TOTAL Aides	193 065	13 439	156 269	7 404	11 977	9 829	543 675	155 102	4 988	5 748	9 970	---	1 111 466		
TOTAL Produits			420 062	239 557	2 658 075	267 460	147 988	376 595	543 675	805 237	106 181	17 326	57 099	5 639 255	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		296 173	12 809	160 312	8 439	16 957	10 958	36 444	177 068	6 558	9 081	21 604	756 403	
	Financement déchets direct	TEOM													
		REOM	12 498 227												12 498 227
		Redevance spéciale													
		Facturation à l'utilisateur								5 445					5 445
	TOTAL Financement déchets direct	12 498 227	---	---	---	---	---	---	---	5 445	---	---	---	12 503 672	
TOTAL Financement déchets			12 498 227	---	---	---	---	---	5 445	---	---	---	12 503 672		

Déchets des professionnels = apports au centre de transfert des encombrants et à la compostière

Encombrants = collecte des encombrants en porte à porte

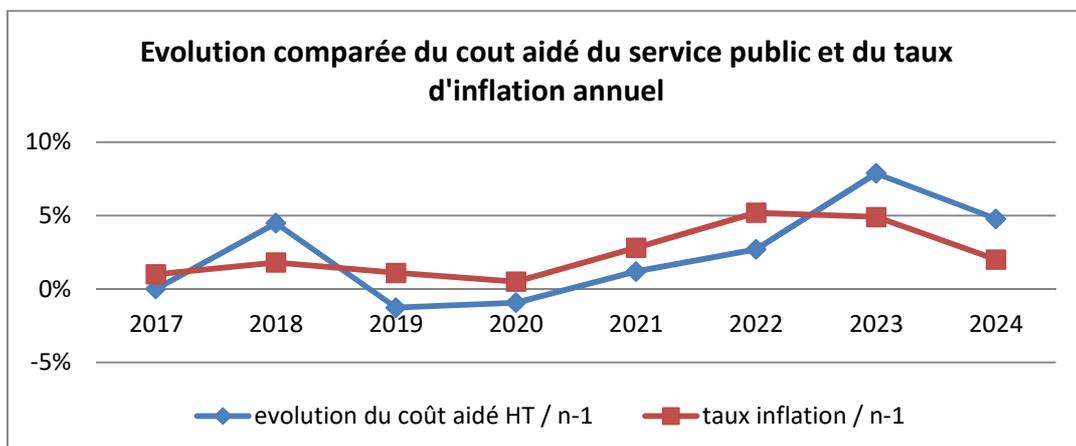
COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT – ANNEE 2024		
	€	€/hab
Coût aidé du service public* (en € HT)	13 852 073	99.1
Coût aidé du service public* (en € TTC)	14 608 476	104.5
Niveau de financement	12 503 672	89.5
Ecart entre le coût aidé TTC et le financement	2 104 804	15
Ecart entre le coût et le financement en %	14.4 %	

*coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité



Depuis 2020, le coût aidé par habitant poursuit son augmentation (+4.7% par rapport à 2023), tout en restant :

- En deçà du coût moyen de référence national évalué par l'ADEME en 2022
- En suivant l'évolution du niveau de l'inflation, dont il a dépassé le niveau en 2023, en lien avec les forts investissements menés pour la mise en place des bacs jaunes et de la REOMi

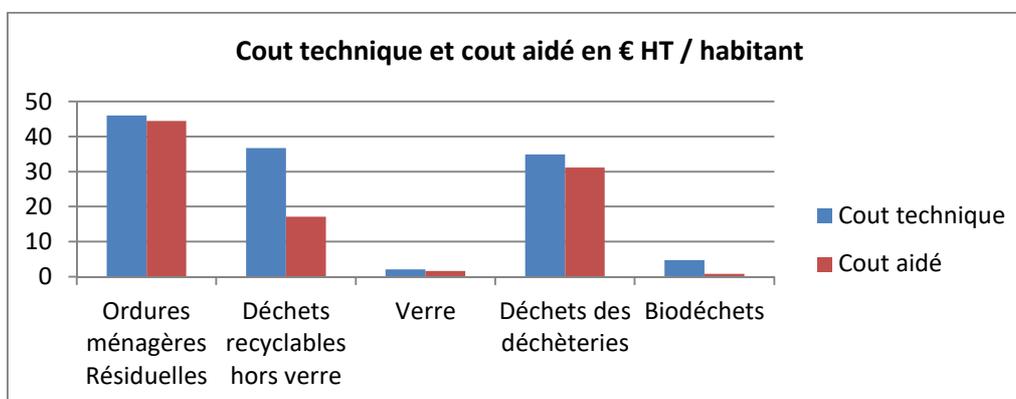


Montant annuel des dépenses et recettes du service par flux

	Coût aidé en euro HT par habitant					France Milieu Mixte à dominante urbaine
	2020	2021	2022	2023	2024	
Ordures ménagères Résiduelles	45,80 €	47,10 €	55,50 €	47,70 €	44,52 €	59,00 €
Déchets recyclables hors verre	1,40 €	- €	0,20 €	12,00 €	17,15 €	11,10 €
Verre	1,30 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,59 €	1,80 €
Déchets des déchèteries	25,30 €	25,60 €	26,50 €	28,10 €	31,21 €	31,80 €
Biodéchets	-	-	-	2,50 €	0,84 €	6,30 €
Autres flux	10,60 €	11,40 €	4,30 €	5,70 €	3,80 €	
Tous flux	84,40 €	85,40 €	87,70 €	94,60 €	99,11 €	110 €

Autres flux = collecte et traitement des déchets professionnels et collecte des encombrants en PàP

- Au niveau des ordures ménagères résiduelles, si la part liée à la collecte est en augmentation de +5.6% (augmentation des charges salariales et carburants), **le coût total de prise en charge des ordures ménagères diminue du fait d'une baisse des coûts de traitement de 14% liée à la baisse des tonnages incinérés** et aux dépenses d'achats de bacs moins importantes en 2024 (le gros de la dotation s'est effectué en 2023)
- A l'inverse **le coût total de prise en charge des déchets recyclables hors verre augmente de 43%, en lien avec l'augmentation des tonnages pris en charge par cette collecte (+ 79% dans les bacs jaunes)**. C'est le seul flux dont le coût aidé par habitant est supérieur à la moyenne nationale. Le cout du transfert des matériaux vers le centre de tri participe de cet écart.
- Le coût de prise en charge du verre augmente légèrement (augmentation des charges salariales liées à la collecte), malgré des tarifs de ventes plus avantageux en 2024
- Le coût de prise en charge des déchets de déchèteries par habitant apparait également en augmentation (+11 %), en lien avec les tonnages mais aussi du fait des nouvelles modalités de comptabilisation des frais de structure (assujetties aux tonnages collectés).
- Le cout de prise en charge des biodéchets n'est pas encore significatif, l'action ayant été largement subventionnée en 2023 et 2024 par l'ADEME et la Région, réduisant drastiquement le reste à charge **ce qui ne sera plus le cas en 2025**.



Coût technique = Totalité des charges HT hors communication et charges de structure

Coût aidé = Coût technique moins les ventes de produits et d'énergie, des soutiens des éco organismes et les aides diverses

Il est constaté :

- Très peu de recettes et soutiens sur les OMR
- Beaucoup de recettes et soutiens pour les déchets recyclables (vente de matériaux, soutiens CITEO et Ecofolio) mais qui ne couvrent pas les frais de collecte en porte à porte et de transfert des matériaux.
- Des recettes et soutiens modérés pour les déchets des déchèteries (vente de matériaux et soutiens éco-organismes), qui pourraient être optimisés en triant davantage afin de réduire au maximum les déchets encombrants à incinérer et enfouir.

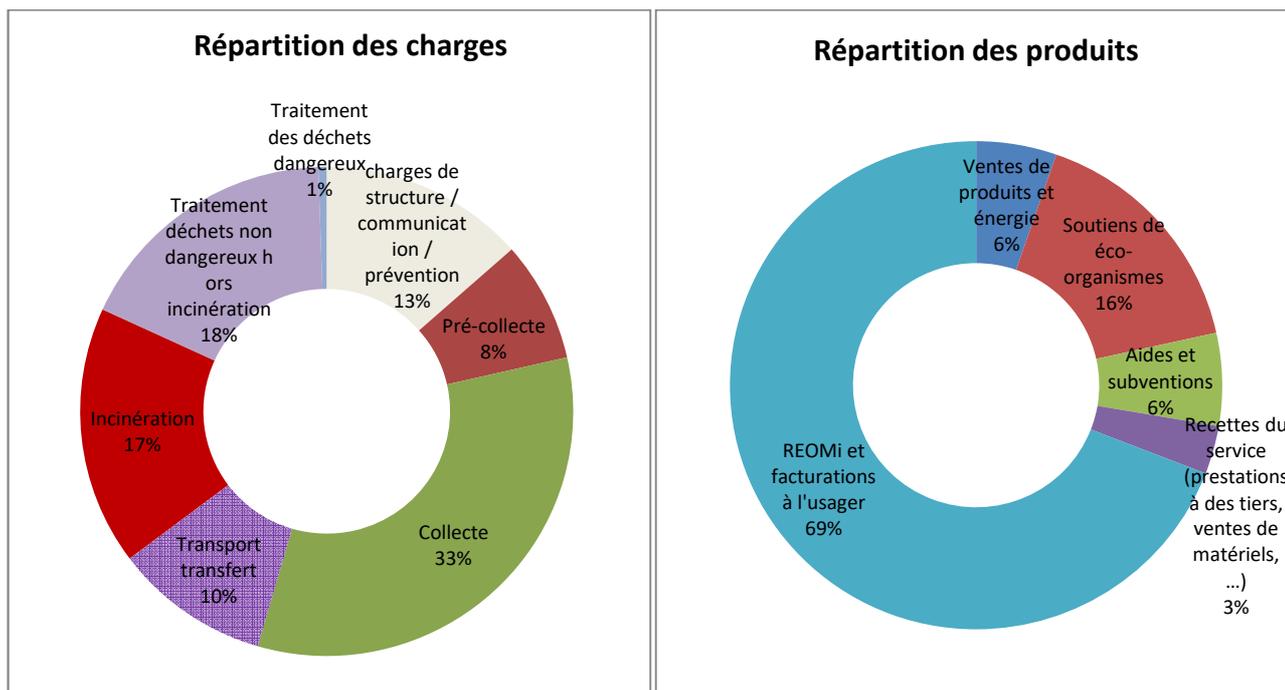
	Coût aidé en euro HT par tonne collectée					
	2020	2021	2022	2023	2024	France Milieu Mixte à dominante urbaine
Ordures ménagères Résiduelles	193,43 €	201,37 €	257,00 €	285,84 €	320,08 €	227,00 €
Déchets recyclables hors verre	39,08 €	0,67 €	9,00 €	259,61 €	263,53 €	185,00 €
Verre	43,75 €	40,41 €	39,00 €	39,03 €	50,24 €	54,00 €
Déchets des déchèteries	188,27 €	152,48 €	178,00 €	184,09 €	144,49 €	114,00 €
Biodéchets	-	-	-	383,16 €	74,97 €	
Tous flux	188,81 €	178,09 €	197,00 €	226,54 €	203,08 €	174 €

L'augmentation du coût de collecte de la tonne d'ordures ménagères résiduelles se poursuit du fait de la baisse des tonnages. En effet, même si les tonnages sont moindres, les kilométrages de tournées à effectuer et les charges associées restent identiques.

Les coûts relatifs aux déchets recyclables et verre dépendent fortement des variations de prix de reprise des matériaux. Du fait du passage à la collecte des déchets recyclables en porte à porte, les coûts ont fortement augmenté.

En déchèteries, les couts varient également fortement en fonction des modalités de reprise des matériaux.

+Montant annuel des dépenses et recettes du service par poste



La répartition des charges reste relativement stable par rapport à 2023. La collecte reste le poste principal de dépense (33%), ce dernier incluant la majorité des frais de personnel et de matériel roulant de la direction. L'incinération (17%) et le traitement des déchets non dangereux (tri, compostage...) sont les principaux postes suivants.

Les produits sont quant à eux différents, la REOMi étant désormais la ressource principale (69%), devant les soutiens et subventions.

Les principaux soutiens viennent des éco organismes suivants :

- **CITEO** : Dans le cadre du barème en vigueur pour le recyclage des emballages ménagers et papiers : 2 802 570 € (en augmentation de 12% du fait de l'augmentation des tonnages collectés), mais l'effet sera plus marqué en 2025, les soutiens liés au tri effectué l'année N étant versés en année N+1.
- Les autres éco organismes en charge de la récupération des déchets des déchèteries : 140 103 € :
 - Ecosystèmes chargé de la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
 - Eco maison chargé de la gestion des Déchets d'Equipements d'Ameublement,
 - EcoDDS qui collecte et traite les Déchets Diffus Spécifiques des Ménages (Déchets toxiques).

Modalités de financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service est financé par la REOMi suivant les tarifs votés le 21 décembre 2023. La TEOM et la redevance spéciale ne sont plus prélevées.

FACTURATION DE LA REOMI – Année 2024

	REOMi facturée	Nombre de factures	Taux de recouvrement au 30/05/2025
1 ^{er} semestre 2024	5 618 786 €	48 078	94,77 %
2eme semestre 2024	6 513 942 €	47 611	90.46 %
Dégrèvements suite à réclamations	365 549 €		
Total (inscrit au compte administratif)	12 498 227 €	95 689	

Sont également facturés : les remplacements de bacs vandalisés, les rééditions de cartes de déchèteries, les prestations spécifiques fournies à des tiers (collectes destinées à des manifestations, accès de communes et professionnels en déchèteries et au CTM, vente de composteurs et bioseaux...).

GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri : chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte à porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

Apport volontaire : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

Centre d'enfouissement technique (CET) : Les centres d'enfouissement technique anciennement appelés décharges lorsque ces derniers n'étaient pas contrôlés servent à accueillir et à enfouir les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Il existe trois catégories :

- CSDU 1 : déchets industriels dangereux.
- CSDU 2 : déchets ménagers et assimilés.
- CSDU 3 : déchets dits inertes.

Centre de tri : installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Collecte sélective : collecte de flux de déchets préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compostage : Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

Coût aidé : total des dépenses moins les recettes de vente de matériaux et d'énergie, les soutiens et aides diverses

EMB MIX PEHD PP PS : Emballage mixte de type Polyéthylène Haute Densité, Polypropylène, Polystyrène

EMB MIX PET Clair Q7 et EMB MIX PET Foncé Q8 : Emballage mixte en PET soit de couleur claire ou foncée

Freinte : Déchets, altérations que subit une matière au cours de sa transformation, une marchandise durant son transport

Méthanisation : La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes

conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

PCC 5.03 (ELA) : Papiers et Cartons Complexés/ Emballages Liquides Alimentaires de type tétra pack

Porte à porte : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Prévention : toute action visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement des déchets et à faciliter leur gestion ultérieure (réduction à la source, réduction de leur quantité et réduction de leur nocivité ou amélioration du caractère valorisable).

Recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) : ordures ménagères recyclables (emballages, journaux/magazines) hors verre

Soutien à la tonne triée : montant versé par Eco-Emballages aux collectivités locales en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes récupérées dans le cadre de la collecte sélective.

Taux de recyclage : Par «Taux de recyclage», nous entendons la quantité de matériaux «envoyés » au recyclage par comparaison avec la quantité générée à l'origine ou consommée sur le marché.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique des déchets.

Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur)

Valorisation matière : mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

